



Femmes dans l'Emploi Informel :
Globalisation et Organisation

Dix ans depuis la conquête de la C189 : les travailleuses domestiques, un mouvement invincible

« La C189 est à nous. On ne l'a pas gagnée pour nous.
Nous l'avons bien conquise et nous devons
la défendre et nous en servir. »



C189

Remerciements

Le présent livret est l'œuvre de Georgia Montague-Nelson et Celia Mather.

Les auteures tiennent à remercier toutes les personnes qui ont participé, par leurs récits et leurs interventions, à la production de cet ouvrage, ainsi que les collaboratrices qui ont bien voulu commenter et orienter les versions préliminaires, en particulier Adriana Gabriela Paz, Fernanda Valienti, Fish Ip, Lara Nuwayhid, Vicky Kanyoka, Roula Seghaier, Elizabeth Tang (FITD), Karin Pape (FITD/WIEGO), Sofia Trevino (FITD/WIEGO) et Jane Barrett (WIEGO).

Les auteures aimeraient également s'excuser auprès des nombreuses personnes dont la contribution se serait révélée précieuse, si le temps l'avait permis.

À propos des auteures

Georgia Montague-Nelson, chercheuse et rédactrice ayant fait ses armes dans le domaine de l'égalité des sexes et des droits humains, est membre du personnel du Global Labour Institute (GLI) situé à Manchester, qui entreprend des activités d'éducation et de recherche avec le mouvement syndical, spécialisées dans l'organisation et la représentation des travailleuse-eur-s de l'économie informelle. Ses antécédents de travail l'ont vue collaborer de près avec les divisions des affaires des femmes et de l'égalité au sein des fédérations syndicales mondiales. En outre, elle a entrepris aux côtés des syndicats du monde entier des projets participatifs de recherche et d'éducation sur les questions de genre.

Celia Mather, auteure de publications sur les droits des travailleuse-eur-s dans l'économie mondiale depuis le début des années 1980, a été rédactrice du rapport des conférences européenne (2005) et mondiale (2006) des organisations des travailleuses domestiques et a prêté main-forte à la FITD (anciennement le Réseau international des travailleurs domestiques, IDWN) en rédigeant des dépliants, des infolettres, des documents de politique, des présentations et des discours, notamment au cours du processus menant à l'adoption de la Convention 189 de l'OIT en 2011.

Date de publication : juin 2021

Numéro ISBN : 978-92-95106-12-3

Veuillez citer cette publication comme suit : Montague-Nelson, Georgia et Celia Mather. 2021. Dix ans depuis la conquête de la C189 : les travailleuses domestiques, un mouvement invincible ; WIEGO et FITD.

Publié par Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO), une société caritative à responsabilité limitée par garantie – Numéro d'entreprise : 6273538 ; Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 1143510, et par la Fédération internationale de travailleurs domestiques (FITD).

WIEGO Limited

521 Royal Exchange
Manchester, M2 7EN
Royaume-Uni
www.wiego.org

International Domestic Workers Federation Limited

Unit 13, 13/F, Kwai Cheong Centre,
50 Kwai Cheong Road,
Kwai Chung, N.T., Hong Kong
www.idwfed.org

Gestion de la production : Taluah Girard

Révisseuse : Karen McCabe

Gestion et édition des traductions : Renata Farias et Agustín Vélez

Conception et mise en page : Julian Luckham

Photo de couverture : Profil des travailleuses domestiques dans le monde (G-D) Cynthia Mkovane, Crédit photo : Jonathan Torgovnik/Getty Images Reportage | Raquel Martínez ; Crédit photo : César Parra | Rosa Vilca Yallico ; Crédit photo : Juan Arredondo/Getty Images Reportage | Stella Nkosi ; Crédit photo : Jonathan Torgovnik/Getty Images Reportage.

Copyright © WIEGO. Le présent document peut être reproduit à des fins éducatives, d'organisation et de politique pour autant que la source soit clairement mentionnée.

**« La C189 est à nous. On ne l'a pas gagnée pour nous.
Nous l'avons bien conquise et nous devons la défendre et nous en servir. »**

« Oui, nous sommes ravies de toutes les ratifications que nous avons réussi à concrétiser. Mais, il y a encore beaucoup de travail à faire pour que le texte de la convention devienne une réalité et pour nous assurer que toutes ses dispositions conviennent à toutes les travailleuses domestiques. Nous devons faire en sorte que la C189 présente un langage que toutes les travailleuses domestiques puissent comprendre et puis utiliser dans la lutte pour le respect de leurs droits.

Par notre Fédération, nous avons également écrit une page d'histoire : elle est dirigée par des femmes, elle est en pleine croissance et elle est le catalyseur de grands progrès pour des travailleuses comptant parmi les plus marginalisées. En cela, nous sommes fort reconnaissantes envers toutes les organisations qui nous soutiennent, en particulier WIEGO et l'UITA.

Certes, la pandémie de COVID-19 a mis fin à beaucoup de nos activités, mais nous avons aussi appris des choses. Nous sommes entrées dans un monde numérique où les travailleuses domestiques peuvent communiquer et collaborer entre elles plus que jamais. Elles disent : « Mon téléphone n'appartient pas à mon employeur. Il représente ma liberté. »

Il y a encore beaucoup de projets que nous voulons mettre en œuvre, bien sûr. Donc nous devons continuer à nous soutenir mutuellement, rester unies et aller de l'avant. »

**Myrtle Witbooi, présidente,
Fédération internationale de travailleuses domestiques (FITD)**



Myrtle Witbooi, présidente,
Fédération internationale de travailleuses
domestiques (FITD). Crédit photo : FITD



« Nous entrevoyons de nombreuses possibilités, mais aussi des défis. »

« Pendant les dix années qui sont passées depuis la victoire de la Convention 189 de l'OIT, les travailleuses domestiques se sont organisées et ont gagné en visibilité. Il leur est extrêmement difficile de le faire, mais la C189 leur a donné les moyens d'agir et, chaque jour, de nouvelles travailleuses domestiques, quelque part, se syndicalisent et réclament leurs droits légaux. Le mouvement des travailleuses domestiques dans le monde est invincible.

Fondée en 2013 par 47 organisations de travailleuses domestiques, la FITD a grandi pour être aujourd'hui la porte-parole de plus de 590 000 travailleuses domestiques regroupées au sein de 81 organisations affiliées dans 63 pays. En tant que fédération syndicale internationale, dirigée principalement par des femmes de diverses nationalités et couleurs de peau, nous avons la fierté de conduire ce mouvement aux côtés des travailleuses domestiques du monde entier. Ce travail est possible aussi grâce à nos nombreux alliés dont la solidarité et l'appui –financier et autre– ont été déterminants.

Si nous regardons vers les dix prochaines années, nous y entrevoyons de nombreuses possibilités, mais aussi des défis. Dans bien trop de pays, les travailleuses domestiques n'ont toujours aucun droit ni aucune liberté. Il est nécessaire que les ratifications de la C189 et les changements juridiques effectifs se multiplient. La pandémie de COVID-19 a dévasté les moyens de subsistance et les organisations des travailleuses domestiques. L'aspect positif est que nous avons encore plus la conviction qu'un puissant mouvement mondial de travailleuses domestiques nous apportera la meilleure protection possible pour faire face à toute crise éventuelle.

Dans ce rapport, nous souhaitons présenter quelques réflexions et quelques témoignages importants pour que l'on puisse se faire une idée de ce mouvement mondial des travailleuses domestiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un compte rendu exhaustif de toutes nos réalisations ni de tous nos défis, mais nous espérons qu'il incitera les travailleuses domestiques et leurs alliés à célébrer leurs réussites et à persister dans leurs efforts jusqu'à ce que les travailleuses domestiques, partout, soient véritablement libres. »

**Elizabeth Tang, secrétaire générale,
Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD)**



*Elizabeth Tang, secrétaire générale,
Fédération internationale des
travailleuses domestiques (FITD).
Crédit photo : Sofia Trevino*



Table des matières

1. À propos de la C189	1
1.1 Ce que dit la C189	2
1.2 Comment la C189 a-t-elle été conquise ?	2
1.3 Ratification et mise en œuvre : un vrai combat	3
2. Les travailleuses domestiques organisées : de plus en plus fortes	7
2.1 Du Réseau à la Fédération	7
2.2 Ce que la FITD apporte à ses organisations affiliées	9
2.3 Solidarité mondiale renforcée par la collaboration	11
2.4 Organisations en nombre et en qualité	13
2.5 Et encore plus d'améliorations juridiques avantageuses	16
3. Les défis encore à relever	20
3.1 Réforme juridique et mise en œuvre insuffisantes	21
3.2 Organisation et construction pour l'avenir	24
Annexe A : Ratifications de la Convention sur les travailleuses domestiques (C189), 2011	36



*Travailleuses domestiques à l'OIT,
à Genève, en Suisse, en juin 2011.
Crédit photo : Sofia Trevino*

1. À propos de la C189

Le 16 juin 2011 a été un jour très important dans la vie des travailleuses domestiques, chiffrées à 70 millions dans le monde entier. Enfin, elles avaient conquis le droit d'être reconnues en tant que travailleuses à part entière, ayant les mêmes droits fondamentaux que toutes les autres travailleuses. Ce jour-là, l'Organisation internationale du travail – l'organe des Nations unies qui s'occupe des droits en matière d'emploi – a convenu d'adopter une nouvelle convention, la C189 sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, qui énonce leurs droits.

Les travailleuses domestiques ne sont ni des « aides », ni des « servantes » et, bien sûr, comme tout le monde, elles ne devraient jamais être des esclaves. Ce sont des travailleuses dont la contribution massive profite à nos vies et à l'économie mondiale. Ce sont elles qui s'occupent de nos proches – enfants, malades, personnes âgées, animaux de compagnie – ainsi que de nos foyers, ce qui nous permet, à nous autres, de sortir travailler et nous divertir. Elles méritent notre respect ainsi que le droit à une vie professionnelle sûre et gratifiante.

Ce fut un travail énorme que d'aboutir à la C189, ainsi qu'à la Recommandation 201 qui l'accompagne. Devant les représentant·e·s des gouvernements, des employeuse·eur·s et même de certains syndicats, il a fallu défendre fortement l'idée que l'adoption de cette convention était la voie à suivre. Tant et si bien que, lorsque le vote final fut révélé, une grande célébration éclata dans la grande salle plénière des Nations unies à Genève.

Journée internationale des travailleuses domestiques : le 16 juin

En reconnaissance du caractère historique de la C189, la date de son adoption par la Conférence internationale du travail à Genève est désormais la Journée internationale des travailleuses domestiques. Des manifestations sont organisées ce jour-là, chaque année, dans le monde entier, notamment pour faire pression sur les gouvernements pour qu'ils ratifient et appliquent la C189.



Travailleuses domestiques célébrant la Journée internationale des travailleuses domestiques le 16 juin. Crédits photos (sens horaire à partir du haut) : Sofia Trevino (à l'UITA à Genève, Suisse, 2019) ; Assétou Traoré-Dabiré (Burkina Faso, 2017) ; GKS (Gurgaon, Inde, 2018) ; Mariela Acuña (Koweït, 2018)



1.1 Ce que dit la C189

La C189 affirme que les travailleuses domestiques ont les mêmes droits fondamentaux que tou-te-s les travailleuse-eur-s, à savoir :

- le droit à la liberté d'association et à la négociation collective ;
- le droit à l'élimination du travail forcé sous toutes ses formes ;
- le droit à l'abolition effective du travail des enfants ;
- le droit à l'éradication de la discrimination en matière d'emploi et de métier ;

En outre, la C189 demande aux gouvernements de fixer, par exemple, un âge minimum d'embauche pour les travailleuses domestiques qui ne soit pas inférieur à celui des autres travailleuse-eur-s et de s'assurer qu'elles sont protégées contre toutes les formes d'abus, de harcèlement et de violence. Concrètement, les gouvernements doivent garantir (liste non exhaustive) que les travailleuses domestiques :

- ont les mêmes heures de travail normales, la même rémunération des heures supplémentaires, les mêmes périodes de repos et les mêmes congés annuels que les autres travailleuse-eur-s ;
- sont protégées par la législation sur le salaire minimum ;
- ont le droit à un milieu de travail sain et sûr ;
- sont protégées contre l'exploitation faite par des agences d'emploi privées ;
- sont informées des conditions d'emploi, de préférence par le biais d'un contrat écrit ;
- sont libres de s'entendre avec leur employeuse-eur sur la question de leur résidence ou non dans le ménage ;
- ont accès aux tribunaux, aux tribunaux du travail ou à d'autres instances de règlement des différends.

Ce que dit la Recommandation 201 (R201)

La R201, qui accompagne la C189, oriente les gouvernements dans leur soutien à l'emploi décent des travailleuses domestiques en leur indiquant non pas ce qu'ils « doivent » faire mais ce qu'ils « pourraient » (et devraient) faire.

Il peut s'agir, par exemple, de faire adopter des contrats de travail types, de promouvoir la formation en matière de santé et de sécurité des travailleuses domestiques et de fournir de l'information aux travailleuses domestiques migrantes.



Complément d'information

« **Convention no 189 - Questions et réponses** », note d'information, BIT, août 2011 : https://www.ilo.org/travail/info/publications/WCMS_163731/lang--en/index.htm Document disponible en anglais, espagnol, philippin, français, indonésien et portugais

« **Votre boîte à outils sur la C189 : la Convention sur les travailleuses domestiques** », WIEGO, octobre 2018: <https://www.wiego.org/resources/votre-trousse-d-outils-sur-la-c189-de-l'oit---la-convention-sur-les-travailleuses-et-trava>

1.2 Comment la C189 a-t-elle été conquise ?

La C189 est le fruit d'un effort d'organisation intense mené pendant environ cinq ans par les travailleuses domestiques du monde entier et leurs partisans ou alliés.

En fait, il fallait attendre l'année 2006, à l'occasion d'une conférence internationale organisée à Amsterdam, aux Pays-Bas, par la Confédération néerlandaise des syndicats (FNV), pour que les organisations des travailleuses domestiques du monde entier se réunissent pour la première fois. De nombreux et divers groupes et associations de soutien y ont participé, ainsi que certains syndicats officiellement établis au service des travailleuses domestiques. Ainsi réunis, ils ont partagé leurs témoignages, leurs réussites et leurs échecs, et exprimé leur profonde frustration face au manque de respect généralisé, voire abus, malgré le caractère essentiel de leur travail.

C'est lors de cette conférence qu'il a été décidé d'engager la lutte pour une convention de l'OIT centrée sur les droits des travailleuses domestiques et d'en faire le tremplin vers la multiplication et le renforcement des organisations des travailleuses domestiques au niveau national et international. La présence à la conférence de dirigeant-e-s de certaines fédérations syndicales nationales et internationales, de réseaux de soutien aux travailleurs, aux migrants et aux femmes, de membres du personnel de l'OIT et d'universitaires a jeté les bases d'une collaboration qui allait devenir essentielle à la construction du mouvement international des travailleuses domestiques et à la mise en place de la convention.

Au cours des années suivantes, ce sont l'UITA (Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes) et WIEGO (Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation) qui ont pris la tête du mouvement. Ces organisations ont aidé à mettre en place un Comité de gestion provisoire chargé d'encadrer le développement de ce qui est devenu le Réseau international des travailleuses domestiques (IDWN) et, ultérieurement, la Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD). L'UITA et WIEGO ont trouvé les fonds nécessaires, commencé à rassembler des données, diffusé la nouvelle auprès de leurs organisations membres, de leurs alliés, par le biais des réseaux sociaux et bien d'autres moyens encore.

Parmi les autres partenaires clé, il convient de citer la Confédération syndicale internationale (CSI), dont le soutien à la promotion de la convention auprès des syndicats officiels s'est révélé indispensable. La CSI sert aujourd'hui de secrétariat du groupe des travailleuse-eur-s de l'OIT, qui représente les organisations de travailleuse-eur-s et leurs organisations au sein de l'OIT.

En tant que travailleuses de l'« informel » dans la plupart des pays du monde, les travailleuses domestiques et leurs organisations n'avaient aucune expérience avec la formalité des procédures d'un organisme mondial de normalisation comme l'OIT. Beaucoup d'entre elles n'avaient jamais pris part à des négociations collectives avec leur gouvernement et encore moins avec les employeuse-eur-s. Beaucoup n'étaient même pas encore reconnues par les syndicats de leur propre pays. C'est dire dans quelle mesure il fallait préparer, former et soutenir les organisations représentant les travailleuses domestiques pour qu'elles assistent aux négociations, que leurs voix soient entendues et même que certaines d'entre elles se voient accorder le statut nécessaire pour participer au vote décisif. Et c'est ainsi que fut écrite une page d'histoire.

À y penser, le fait que la C189 et la R201 se sont avérées nécessaires peut aujourd'hui sembler étrange. La réalité est que, avant l'adoption de la C189, dans de nombreux pays, les travailleuses domestiques étaient expressément exclues du droit du travail et des protections sociales des travailleuse-eur-s. Il était donc nécessaire de disposer d'une convention mondiale qui incite les gouvernements à cesser de traiter les travailleuses domestiques comme des « aides » ou des « servantes » en situation informelle, voire irrégulière.



Complément d'information

« Ensemble, nous avons réussi ! » Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux », Celia Mather, WIEGO, octobre 2013: https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/files/Mather_Yes%20we%20did%20it%21_French.pdf



« C189: Conventional Wisdom » [La C189 : de la sagesse populaire], vidéo réalisée par la professeure Jennifer N. Fish et Sisi Sojourner Productions, 2012 : <https://vimeo.com/41958928>

1.3 Ratification et mise en œuvre : un vrai combat

Qu'est-ce que la ratification ?

Par ratification, nous entendons le fait qu'un gouvernement accepte d'intégrer le contenu d'une convention dans sa législation nationale, ce qui le contraint à respecter et à mettre en œuvre les droits qui y sont énoncés et à rendre compte des progrès à l'OIT.

Au cours des 10 années qui ont suivi l'adoption de la C189, **32 gouvernements l'ont ratifiée**, l'Uruguay en tête et, récemment, la Namibie et le Mexique en 2020, puis Malte en 2021.

Ratifications par région :

Amérique latine :	13
Europe :	9
Afrique :	5
Caraïbes :	4
Asie-Pacifique :	1
Amérique du Nord :	0
Moyen-Orient :	0

Pour connaître la liste complète des pays qui ont ratifié la C189, consultez l'annexe A.

La ratification de la C189 par 32 pays, en 10 ans, est en fait une grande réussite, même un phénomène relativement rapide dans l'histoire de la ratification de conventions, preuve des efforts considérables déployés par les travailleuses domestiques et leurs alliés dans le monde entier.

L'Argentine montre la voie

L'Argentine a été l'un des premiers pays à ratifier la C189, dès 2014, alors même qu'il apportait déjà des modifications à la loi. En effet, en avril 2013, une loi (loi n° 26.844/13) obligeant les employeuse-eur-s de travailleuses domestiques à les faire inscrire auprès de la sécurité sociale a été adoptée, leur ouvrant droit à des prestations de retraite, à des vacances, à des jours de congé et à une rémunération minimale. En outre, cette loi a conduit à la création d'une commission tripartite (accueillant les représentant-e-s des travailleuses, des employeuse-eur-s et des administrations publiques) chargée d'établir les salaires et les conditions de travail des travailleuses domestiques.

Traditionnellement, en Argentine, seuls les principaux syndicats sont invités à participer aux négociations tripartites. Mais, cette fois-ci, une approche plus intégratrice a été adoptée et certains syndicats représentant les travailleuses domestiques ont été invités à y prendre part. En 2015, les négociations tripartites se sont engagées et ont permis aux travailleuses domestiques, par l'intermédiaire de leurs organisations, de conclure une convention collective inédite prévoyant une augmentation immédiate et significative de leur salaire. En outre, elles ont droit à une revalorisation annuelle négociée et, en 2019, celle-ci a été de 30 %.

Par ailleurs, en vertu d'une loi sur le travail, modifiée en 2013, les tribunaux du travail prévus à cet effet, ayant mis en place des mécanismes de plainte et des dispositifs de règlement des différends, permettent de résoudre les conflits entre travailleuse-eur-s et employeuse-eur-s. Dans la capitale, à Buenos Aires, les « Tribunaux du travail domestique » propres au secteur ont été mis en place et d'autres provinces ont emboîté le pas en se dotant de structures similaires.

Comme le dit la secrétaire générale de la FITD, Elizabeth Tang, « *quand il y a une volonté, tout devient possible. L'Argentine montre la voie à suivre lorsqu'il s'agit du traitement des travailleuses domestiques.* » (Voir également les pages [23] et [30]).

La Namibie est, à la rédaction de ces lignes, l'un des deux derniers pays à avoir ratifié la C189, et ce, en décembre 2020 (en vigueur depuis décembre 2021). Nelie Dina Kahua, secrétaire générale du Syndicat des travailleuse-eur-s domestiques et de branches connexes de Namibie (NDAWU), l'explique :

« En 2012, nous nous sommes dit qu'il était temps de nous organiser. Nous en avons assez de devoir écouter les hommes au sein des syndicats dominés par eux, qui ne savent rien des défis auxquels nous, travailleuses domestiques, sommes confrontées. La plupart d'entre nous sont peu instruites, et le NDAWU avait de grands problèmes financiers. Mais nous avons pu, grâce à la radio, sensibiliser le public au rôle important que jouent les travailleuses domestiques dans la société. Nous avons commencé à gagner la confiance des travailleuses domestiques, et quelques autres syndicats ont commencé à se tenir à nos côtés et à nous encourager à faire des choses qui nous étaient inconnues.

En 2015, le NDAWU s'est affilié à la FITD, devenue par la suite notre 'colonne vertébrale', son soutien nous ayant permis de renforcer notre motivation et nos capacités, notamment quant à la manière de faire pression sur les politiciens, des hommes pour la plupart, qui ne voient pas l'importance de parler aux travailleuses domestiques. Avec le concours d'autres syndicats, j'ai été nommée au Conseil consultatif du travail (CCT), un organe tripartite du ministère du Travail, et j'y ai pu faire entendre la voix des travailleuses domestiques. Au nom du NDAWU, j'ai plaidé en faveur de la C189 et de la C190 contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, pour qu'elles aillent de pair. Le CCT a accepté de soumettre au ministre du Travail une recommandation dans ce sens, le processus de ratification a alors commencé et nous en avons remporté les deux ! Maintenant, le NDAWU, fort de son siège au sein du CCT, va pouvoir plaider en faveur d'une mise en œuvre conséquente. »



Ateliers de formation en Namibie. Crédits photos : Vicky Kanyoka

Toutefois, il reste encore 162 pays à ratifier la C189.

Cette liste comprend même des pays dont le gouvernement a voté « oui » à la C189 à l'OIT.

À **Trinité-et-Tobago**, Ida le Blanc, secrétaire générale du Syndicat national des travailleuses domestiques (NUDE), exprime sa frustration :

« Nous avons pu convaincre notre gouvernement de voter pour la C189 à l'OIT. Mais aujourd'hui, dix ans plus tard, notre pays n'a toujours pas ratifié la convention, et toute personne travaillant au domicile d'un particulier et rémunérée par ce dernier est exclue de la définition de « travailleuse ». Cela signifie que cette personne, et toutes les personnes comme elle, n'ont pas accès à la sécurité sociale, si leurs employeuse-eur-s ne les font pas inscrire au régime d'assurance nationale, ce qui a évidemment aggravé pour elles l'impact de la pandémie de COVID. L'un des plus grands obstacles est la rotation spectaculaire des ministres du Travail au fil des années de notre action de plaidoyer. Nous pensons avoir fait des progrès avec tel ministre, puis il disparaît, remplacé par un autre, et nous devons tout recommencer. » (En savoir plus sur Trinité-et-Tobago, page [23])

Entre-temps, certains gouvernements ont préféré d'abord réformer leurs lois nationales, puis ratifier la convention. Mais le fait que la C189 existe donne aux travailleuses domestiques et à leurs alliés une raison supplémentaire de faire pression pour que ces changements juridiques deviennent réalité.

Brésil : Encore du chemin à parcourir

Le **Brésil** a ratifié la C189 en 2018. Mais, avant cette date, les membres de la *Federação Nacional das Trabalhadoras Domésticas* (FENATRAD), la Fédération nationale des travailleuses domestiques, s'étaient organisés depuis de nombreuses années pour s'assurer des protections du travail, notamment en forgeant des alliances avec d'autres mouvements sociaux axés sur les questions de genre et de race.

De fait, les premières réformes de politiques remontent à 1988, année où l'article 7 de la nouvelle Constitution a garanti aux travailleuses domestiques 10 des 29 droits fondamentaux du travail. Cette évolution a donné lieu à des lois, introduites et modifiées en 2006 et 2013, qui leur ont conféré plus de droits, notamment la stabilité de l'emploi pour les travailleuses domestiques enceintes et une semaine de travail de 44 heures. En outre, une autre loi, adoptée en 2014, impose des amendes aux employeuse-eur-s qui omettent de faire inscrire leur(s) travailleuse(s) domestique(s).

Par ailleurs, la loi n° 150, adoptée en 2015, interdit, entre autres, le travail domestique aux personnes de moins de 18 ans et établit une journée de travail de 8 heures, ainsi que le droit aux congés payés, à la rémunération des heures supplémentaires, à une indemnité en cas de licenciement abusif et aux prestations de sécurité sociale pour les travailleuses domestiques qui travaillent plus de deux jours par semaine dans le même foyer.

Ces aménagements de politique ont fixé l'ordre du jour et ont finalement ouvert au gouvernement la voie à la ratification de la C189 en 2018.

Toutefois, malgré ces réformes vigoureuses, il reste encore un long chemin à faire. Parce que ces droits ne sont garantis qu'aux travailleuses domestiques qui travaillent au moins trois jours par semaine au même endroit, ce qui exclut de la protection celles qui travaillent dans plusieurs ménages différents au cours de la semaine. Et, même lorsque les conditions sont remplies, il arrive souvent que les droits ne soient pas respectés puisque le contrôle de la conformité n'est pas assez fort.

Se battant aujourd'hui pour que ces droits deviennent réalité, la FENATRAD a lancé la campagne « Nos droits sont essentiels », qui cherche à inciter les employeuse-eur-s et l'État à reconnaître leur obligation de respecter les droits des travailleuses domestiques. De plus, la Fédération a mis au point, via WhatsApp, un cours de formation novateur grâce auquel 400 travailleuse-eur-s ont été initié-e-s aux droits du travail, à la sécurité sociale et au syndicalisme.

D'autres gouvernements ont décidé de ne pas ratifier la C189, estimant que leur législation nationale offre déjà aux travailleuses domestiques une protection suffisante.

Toutefois, comme l'explique Natalia Robledo-Contreras, membre du Réseau des travailleuses domestiques migrantes, qui fait partie de la FNV, aux **Pays-Bas**, tel n'est souvent pas le cas :

« Suite à l'adoption de la Convention, les travailleuses domestiques ont commencé à mener campagne en faveur de sa ratification. Pour promouvoir la cause, nous avons organisé notre première manifestation avec des travailleuses domestiques sans-papiers. Cette campagne nous a valu beaucoup d'attention de la part du gouvernement, qui nous a même invitées à nous entretenir avec des représentant-e-s des ministères menant des recherches sur la ratification de la C189. »

Puis, après, le gouvernement a décidé de ne pas ratifier la C189, estimant qu'elle n'était pas nécessaire. En effet, aux Pays-Bas, nous avons déjà une réglementation sur les services à domicile et le gouvernement est d'avis qu'elle est suffisante. Mais cette réglementation ne prescrit aucun droit du travail, ce qui signifie que les travailleuse-eur-s doivent toujours tout négocier avec l'employeuse-eur, puisque rien n'est garanti. Dix ans plus tard, nous n'avons toujours rien acquis. Le gouvernement n'a ni ratifié la C189 ni en mis en œuvre une partie quelconque, et il n'existe aucun soutien juridique en faveur des travailleuses domestiques.

Beaucoup d'entre nous viennent aux Pays-Bas dans l'espoir d'une vie meilleure. Mais, aujourd'hui, nous constatons que les pays d'origine que nous avons quittés, contrairement aux Pays-Bas, ratifient et appliquent la C189. Nous continuons de nous battre mais, hélas, nous sommes toujours à l'étape zéro, parce que le gouvernement ne veut pas écouter les travailleuses domestiques. Fait notable, ce sont les travailleuse-eur-s sans-papiers qui ont pris la tête de la lutte pour faire reconnaître et ratifier la C189, même si la ratification pourrait ne leur accorder aucun droit du tout. »

Voilà pourquoi la campagne « **Ratifiez la C189** » est d'une grande importance et se poursuit dans le monde entier.

La loi à la mesure de la C189

Après l'avoir ratifiée, tout gouvernement est appelé à modifier sa législation nationale pour l'adapter aux dispositions de la convention. Un processus qui peut nécessiter des pressions constantes exercées par les travailleuses domestiques et leurs alliés.

Afrique du Sud : On fait la sourde oreille

L'**Afrique du Sud** est aussi parmi les premiers pays à avoir ratifié la C189, en 2013. Mais, depuis, il s'est avéré difficile de persuader le gouvernement d'inclure les travailleuses domestiques dans deux domaines de la législation : le salaire minimum national et l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

En janvier 2019, lorsque le Salaire minimum national fut introduit, les travailleuses domestiques et les travailleuse-eur-s agricoles ont vu leur salaire fixé à un taux inférieur à celui des autres travailleuse-eur-s. À l'époque, le ministère du Travail a assuré que la parité des salaires entraînerait des pertes d'emplois massives, mais a promis la parité à l'avenir. Aujourd'hui, et depuis mars 2021, les travailleuse-eur-s agricoles bénéficient du même taux que les autres travailleuse-eur-s, mais les travailleuses domestiques ne sont toujours qu'à 88 %, leur parité n'étant « envisagée » qu'en 2022. Le SADSAWU (Syndicat sud-africain des services domestiques et des branches connexes) refuse d'accepter la logique du taux inférieur pour les travailleuses domestiques et, en tout état de cause, ne considère pas le taux horaire minimum de 19,09 R (1,30 USD) comme un salaire de subsistance pour quelque travailleuse-eur que ce soit en Afrique du Sud.

Ce taux horaire de 19,09 rands est une insulte... Nous ne savons pas ce que nous pouvons faire de plus. Nous manifestons, nous envoyons au ministère du Travail des lettres et des memoranda pour rendre nos plaintes par écrit, mais on nous fait la sourde oreille. Personne ne nous écoute. »

Eunice Dhladhla, SADSAWU <https://www.groundup.org.za/article/domestic-worker-unions-slam-minimum-wage-increase/>

Pour ce qui est de l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, le changement ne s'est produit qu'après la noyade d'une travailleuse domestique dans la piscine de son employeur, alors qu'elle était en service ; sa fille s'est pourtant vue refusée toute indemnisation parce que sa mère était une travailleuse domestique. Soutenue par le SADSAWU et l'Institut des droits économiques et sociaux (SERI), elle a porté son affaire devant la Haute Cour de Pretoria et a eu gain de cause. Par la suite, en novembre 2020, la Cour constitutionnelle a prononcé que le gouvernement devrait modifier la Loi sur les maladies professionnelles (COIDA). Le Parlement est toujours saisi du processus de modification à la date de rédaction de ces lignes.

Faisons de la C189 une réalité pour toutes·tous !

Malgré les difficultés auxquelles se heurte la C189 quant à son intégration dans les lois et les réglementations nationales et à sa mise en œuvre effective, il est vital d'en venir à ce que davantage de pays la ratifient ou, au moins, qu'ils entament le processus de transformation juridique et culturelle (voir pages [21] et [22]).

2. Les travailleuses domestiques organisées : de plus en plus fortes

- Il y a environ 70 millions de travailleuses domestiques dans le monde.
- Environ 1 femme sur 25 est une travailleuse domestique.
- Les travailleurs domestiques migrants sont chiffrés à environ 11,5 millions, dont près de 75 % sont des femmes.
- Quelque 7,4 millions d'enfants de moins de 15 ans travaillent comme domestiques.
- La longévité croissante de la population se traduit par un besoin toujours croissant de travailleuses domestiques au service des personnes âgées.

2.1 Du Réseau à la Fédération

2013 : le Congrès fondateur de la FITD

Deux ans après avoir remporté la C189, il était temps que le Réseau international des travailleurs domestiques (IDWN), jusque-là un réseau lâche, devienne une organisation officielle, la Fédération internationale des travailleuses domestiques (FITD).

Ainsi, en octobre 2013, se sont réuni-e-s à Montevideo, en Uruguay, environ 180 représentant-e-s des travailleuses domestiques membres de quelque 56 organisations dans plus de 40 pays. L'Uruguay fut choisi parce qu'il a été le premier pays à ratifier la C189 et, même avant cela, le premier pays d'Amérique latine à conclure une convention collective officielle entre un syndicat de travailleuses domestiques, les employeuse-eur-s et le gouvernement. Le président de l'Uruguay à l'époque, José Mujica, est même venu prononcer le discours de clôture du congrès.



Congrès fondateur de la FITD, 2012, en Uruguay. Crédits photos (sens horaire à partir du haut) : Olga Abizaid, Marty Chen, J. Shenker [avec l'autorisation de la NDWA], Marty Chen

Là, en cette occasion, Elizabeth Tang a été élue la première secrétaire générale de l'organisation, dont le siège est implanté à Hong Kong, et Myrtle Witbooi, leader du Syndicat sud-africain des services domestiques et des branches connexes (SADSAWU), qui s'est fait largement connaître pour sa capacité à donner voix aux préoccupations et aux revendications des travailleuses domestiques, a été élue présidente de la FITD.

Première nouvelle fédération syndicale mondiale à voir le jour depuis plusieurs décennies, la FITD, fait notable, est aussi la toute première organisation à être dirigée par des femmes et des membres provenant principalement des pays du Sud.

En devenant une fédération syndicale internationale officielle, la FITD s'est dotée du statut nécessaire pour jouer un rôle à part entière au sein des structures mondiales, telles que le mouvement syndical international, l'OIT et d'autres organes des Nations Unies. Enfin, les travailleuses domestiques ont le droit de s'y faire représenter (voir pages [9] et [10]).

Fait notable également, les organisations propres aux travailleuses domestiques et leurs représentant-e-s élu-e-s sont désormais appelé-e-s à prendre des décisions sur les stratégies internationales à mettre en œuvre pour protéger les droits et faire avancer le respect des travailleuses domestiques dans le monde entier.



Complément d'information

« **Domestic Workers of the World Unite: Founding Congress of the IDWF** » [L'union des travailleuses domestiques du monde entier : le Congrès fondateur de la FITD], octobre 2013 : <https://idwfed.org/en/resources/idwf-congress>

2018 : le 2e Congrès de la FITD

En novembre 2018, la FITD a tenu son deuxième congrès, au Cap, accueilli par le SADSAWU, et 207 délégué-e-s et observatrice-teur-s y ont participé. Ainsi réuni-e-s, les délégué-e-s, en faisant preuve une fois de plus d'une énergie débordante, surtout lors des ateliers, lieux d'échange d'expériences, et aussi en chantant, ont élu les représentant-e-s des affiliées au sein des organes directeurs et adopté les priorités et la stratégie de la fédération pour les cinq prochaines années. Cette réunion a



2e Congrès de la FITD, 2018, en Afrique du Sud. Crédits photos (sens horaire à partir du haut) : Jennifer Natalie Fish, Sofia Trevino, Jennifer Natalie Fish, Sofia Trevino

rappelé à quel point les travailleuses domestiques du monde entier partagent le même point de vue, à savoir que « Notre heure est venue ! ».



Complément d'information

« Cinq ans de Fédération : Le deuxième Congrès de la FITD en 2018 », novembre 2018 : https://idwfed.org/fr/2018-congres/cinq-ans-de-federation-le-deuxieme-congres-de-la-fitd-en-2018/@@display-file/attachment_1

Croissance du nombre des membres et perfectionnement des affiliées

Au moment de devenir une fédération, la FITD avait décidé que seules les organisations de travailleuses domestiques, dirigées par des travailleuses domestiques elles-mêmes, pouvaient en devenir membres et que d'autres organisations qui soutiennent les travailleuses domestiques sont bien entendu les bienvenues et estimées en tant qu'alliées proches (voir pages [11]).

À sa fondation en 2013, la FITD comptait en son sein 47 organisations affiliées représentant environ 250 000 travailleuses domestiques.

En avril 2021, elle compte 81 affiliées issues de 63 pays et représentant plus de 590 000 travailleuses domestiques dans le monde, soit une énorme réussite.

La FITD a dressé un rapport de ses membres par région (en octobre 2019) d'après les chiffres établis par les affiliées à propos des membres cotisants :

Afrique	66 654
Asie-Pacifique	202 607
Caraïbes	6 073
Europe	45 334
Amérique latine	111 870
Amérique du Nord	106 000
	538 538

Dès les premiers mois de 2021, la FITD a eu la grande fierté d'accueillir ses premières affiliées du Moyen-Orient, une au Koweït (voir page [31]) et une en Jordanie.

Entre-temps, sous la direction de la secrétaire générale Elizabeth Tang, la FITD a étoffé son personnel au siège à Hong Kong, ainsi que son équipe de coordonnatrices régionales, la dernière ayant été nommée dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).

2.2 Ce que la FITD apporte à ses organisations affiliées

Un siège à la table

En tant que fédération syndicale officielle, plutôt qu'un réseau informel, la FITD bénéficie d'un statut qui lui permet de s'impliquer officiellement dans les événements, les processus et les négociations politiques internationaux, ce qui signifie donc que les travailleuses domestiques ont maintenant le droit et la possibilité de s'y faire représenter et de faire entendre leur voix. En voici quelques exemples récents :

- **« Championne » dans le processus menant à la C190, juin 2019**

Les travailleuses domestiques sont parmi les personnes les plus exposées à de graves violences sur le lieu de travail. Consciente de ce fait, la FITD, devant un projet de convention de l'OIT contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, a insisté sur la nécessité d'inclure le ménage privé dans la définition d'un lieu de travail.

Fortes de son expérience d'intense organisation nécessaire à la conquête de la C189, la FITD a compilé les réponses des affiliées aux questionnaires de l'OIT, produit une « Plateforme de revendications » et mobilisé les affiliées, les incitant à communiquer avec d'autres syndicalistes, à faire pression sur leur gouvernement et leurs employeuse-eur-s ou à devenir des porte-parole officiels des travailleuse-eur-s lors des deux années de négociations, entre autres. Parallèlement, la FITD s'est fait admettre officiellement, en tant qu'observatrice, lors des sessions 2018 et 2019 de la Conférence internationale du Travail, au cours de laquelle la convention en projet a été négociée.

En conséquence, le texte final de la convention, convenu en juin 2019, fait clairement état des travailleuse-eur-s de l'informel et des lieux de travail informels, y compris les « *espaces privés dès lors qu'ils sont un lieu de travail* », ainsi que de l'impact de la violence domestique sur le monde du travail. Cette disposition se fonde sur l'article 5 de la C189, qui stipule que « Tout Membre doit prendre des mesures afin d'assurer que les travailleurs domestiques bénéficient d'une protection effective contre toutes les formes d'abus, de harcèlement et de violence ». Cela a été la première fois qu'une telle clause a été intégrée dans une convention de l'OIT.



Complément d'information

« **Gender-based violence and harassment against domestic workers: Case stories from Asia** » [Violence et harcèlement basés sur le genre faits aux travailleuses domestiques : des histoires de cas en Asie], IDWF 2020 : <https://idwfed.org/en/resources/gender-based-violence-and-harassment-against-domestic-workers-case-stories-from-asia>

« **Gender-Based Violence in Paid Domestic Work in Latin America and the Caribbean: Experiences, Voices, Actions and Recommendations of Workers' Organizations to Eliminate It** » [Violence basée sur le genre faite aux travailleuses domestiques salariées en Amérique latine et aux Caraïbes : expériences, voix, actions et recommandations des organisations de travailleuse pour l'éradiquer] : <https://idwfed.org/en/resources/gender-based-violence-in-paid-domestic-work-in-latin-america-and-the-caribbean-experiences-voices-actions-and-recommendations-of-workers-organizations-to-eliminate-it>

- **Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de l'ONU, juillet 2018**

Il est, bien entendu, vital que les travailleuses domestiques migrantes figurent clairement dans le tout premier accord international en faveur d'une meilleure gestion des migrations, aux niveaux local, national, régional et mondial. La FITD y a joué un rôle actif, notamment en s'associant et en participant aux consultations menées auprès des organisations de la société civile (OSC) dans les régions Asie-Pacifique et MENA. Après 18 mois de négociations, l'accord, signé le 13 juillet 2018, fait état expressément des travailleuses domestiques migrantes. Pour en savoir plus sur les efforts d'organisation de ces dernières, consultez les pages [28] et [29].

- **Réunion semestrielle ADLSA/OIT/FSI sur la réforme du travail au Qatar**

Depuis 2018, la FITD participe aux réunions semestrielles regroupant le ministère du Travail et des affaires sociales du Qatar (ADLSA), l'OIT et d'autres fédérations syndicales internationales (FSI), notamment la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), UNI Global Union, une fédération mondiale des travailleuse-eur-s du secteur des services, et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB). Dirigées par la Confédération syndicale internationale (CSI), ces réunions semestrielles sont un forum d'examen et de commentaire du programme de réforme du travail du gouvernement. Elles ont permis, entre autres réussites notables, d'annuler le visa de sortie et le certificat de non-objection dès les premiers mois de 2020, ce qui signifie que les travailleuses domestiques migrantes peuvent changer librement d'employeur et retourner dans leur pays d'origine si elles le souhaitent. Si cette mesure est mise en place correctement, elle constituera une étape concrète vers l'abolition du système de la kafala qui sous-tend l'emploi des travailleuses domestiques migrantes.

Apprendre des expériences d'autres travailleuses domestiques

Mutualiser l'apprentissage présente d'immenses défis, le premier étant celui de regrouper les travailleuses domestiques isolées pour qu'elles apprennent à créer et à gérer leurs propres organisations de base viables. En cela, et dans la mesure où il faut s'engager aux côtés d'autres acteurs, faire pression et défendre patiemment sa cause, que ce soit auprès de collègues syndicalistes, de politiciens et d'agents de l'État, d'associations d'employeuse-eur-s ou du grand public, compétences et confiance sont nécessaires, ce qui n'est pas évident chez les personnes isolées, victimes de discrimination ou d'abus, qui peuvent donc reculer devant l'immensité de la tâche.

Dans ces conditions, et dans le souci de faciliter les choses aux travailleuses domestiques, la FITD, comme l'IDWN avant elle, s'attache à faire en sorte que ses activités leur offrent des possibilités d'échanger des expériences et d'apprendre ainsi les unes des autres. Cela peut être, par exemple, le simple échange de « recettes locales » sur le recrutement de nouvelles-aux membres, sans compter les nombreux apports, sous forme de conseils et de formations, que leur ont fournis des professionnels compétents, notamment de WIEGO (voir page [11]) et de l'OIT (voir pages [10], [13] et [31]).

Dans le même sens, pour la FITD et ses affiliées, il est essentiel de développer de nouveaux moyens d'aller à la rencontre des travailleuses domestiques, leurs groupes et leurs sympathisant-e-s. Le recours croissant à Facebook, à Twitter, aux vidéos et aux webinaires a permis de donner écho aux actions fructueuses menées par les travailleuses domestiques et leurs sympathisant-e-s dans le monde entier. En outre, la FITD a commencé à former ses affiliées au bon usage des réseaux sociaux et des communications en ligne pour en tirer meilleur parti.

Comme on le sait, la radio est depuis longtemps un moyen de diffusion très efficace auprès des travailleuses domestiques isolées au domicile de leur employeuse-eur. Or, aujourd'hui, il se trouve que nombre d'entre elles possèdent un téléphone portable, de quoi faciliter le contact via Facebook et Twitter. Cela a été, en Arabie saoudite, le cas d'une travailleuse domestique migrante qui, ayant pu rejoindre la FITD via Facebook, s'est vue aidée à échapper. Plus largement, une fois établie la première communication, des applications comme WhatsApp aident les travailleuses domestiques à garder le contact avec leurs groupes locaux.

Entre-temps, on a pu constater que les travailleuses domestiques, grâce aux émissions d'information télévisées et radiophoniques, aux documentaires cinématographiques et autres médias dont elles ont fait l'objet ces dernières années, ont vu leur situation, beaucoup mieux comprise, se transformer en un grand enjeu. Cette évolution a sans doute été favorisée par les campagnes mondiales #MeToo et « Black Lives Matter » contre la discrimination sexiste et raciale.

2.3 Solidarité mondiale renforcée par la collaboration

Les travailleuses domestiques et leurs organisations savent qu'elles n'auraient jamais pu arriver là où elles sont aujourd'hui sans le soutien de nombreux autres acteurs : des groupes communautaires de base au niveau local, des structures nationales telles que les syndicats, les universitaires et les avocat-e-s spécialisé-e-s dans les droits humains, et des organisations et des réseaux mondiaux. Autant d'alliances dont l'importance vitale demeure à ce jour.

Dès le début, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes (UITA) et Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO) ont joué un rôle moteur dans le processus menant à la fondation de la FITD et à la conquête de la C189 (voir section 1). Dans la décennie qui a suivi, ces deux organisations ont continué à agir ensemble, aux côtés du réseau (IDWN) devenu fédération (FITD), en lui apportant une large panoplie de soutiens essentiels.

- **L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes (UITA), une fédération syndicale mondiale**

L'UITA, de son côté, n'a cessé, par exemple, d'exhorter ses affiliées à collaborer avec les organisations de travailleuses domestiques, notamment dans le cadre d'activités de renforcement des capacités, de plaider en faveur de changements juridiques et de leur mise en œuvre dans chaque pays, et à soutenir les travailleuses domestiques en vue de la C190. Avant et pendant les discussions menant à la C190, l'UITA, comme elle l'a fait pour la C189, a organisé à son siège, à Genève, des réunions et des sessions de formation. Pour amplifier cette collaboration, elle a encouragé les organisations de travailleuses domestiques à s'affilier à l'UITA, ainsi qu'à la FITD, tandis qu'en Europe, son organe régional, la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT), a été pionnière parmi les organisations syndicales européennes pour rassembler les organisations de travailleuses domestiques en Europe. En novembre 2019, lors de son congrès, l'EFFAT a pris la décision de faire du travail domestique l'un de ses secteurs et d'instaurer un comité de liaison avec d'autres organisations syndicales européennes qui organisent également des travailleuses domestiques. L'EFFAT s'engage à collaborer de près avec la FITD, notamment en coordonnant des campagnes et des activités (voir les pages [14] et [15]).



- **WIEGO**

Dans le même temps, WIEGO, qui a fait des travailleuses domestiques l'un de ses quatre groupes professionnels privilégiés de l'économie informelle (voir page [23]), a continué de recueillir des données portant, par exemple, sur la taille et la composition de la force de travail domestique, sur les travailleuses domestiques migrantes, sur les améliorations juridiques, sur les niveaux de salaire, sur l'économie à la tâche et sur la contribution économique des travailleuses domestiques. Ce rôle important se double de son succès dans la collecte de fonds, sans compter son apport en ressources humaines, notamment dans les domaines de l'interprétation linguistique, de la formation à la création et à la gestion d'organisations démocratiques dirigées par des membres, et en temps de travail que consacre son personnel à la secrétaire générale et à la coordonnatrice régionale européenne de la FITD. De plus, WIEGO publie régulièrement avec la FITD des rapports et des documents à vocation sensibilisatrice. <https://www.wiego.org/informal-economy/occupational-groups/domestic-workers>



Les trois autres groupes de travailleuse-eur-s de l'informel auxquels s'intéresse WIEGO actuellement sont les vendeuse-eur-s de rue, en partie via StreetNet International (SNI), les travailleuse-eur-s à domicile (celles-ceux qui travaillent dans leur propre maison), en partie via HomeNet International (HNI), et les récupératrice-eur-s de matériaux, en partie via l'Alliance mondiale des récupératrice-eur-s. Collectivement, ces organisations et la FITD sont désignées par WIEGO comme étant des organisations du réseau, ou « les réseaux ». Leur collaboration mutuelle a eu une grande importance, par exemple, lors des discussions engagées à l'OIT, en 2014-2015, sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, puis, en 2018-2019, sur la C190, la Convention contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail (voir page [9]). Et puis, cette collaboration et cette solidarité en tant que travailleuse-eur-s de

l'informel s'est révélée encore plus vitale au cours de la pandémie de COVID-19 (voir page [20]), autant d'expériences communes que WIEGO entend valoriser en amplifiant de tels échanges, comme l'explique Jane Barrett, directrice du programme WIEGO Organisation et représentation : « *Autant la pandémie a mis en évidence les lignes de faille mondiales que sont la pauvreté et l'inégalité, autant elle a renforcé de manière positive la nécessité d'une solidarité organisée entre les travailleuse-eur-s, dans leur ensemble, mais surtout entre les travailleuse-eur-s de l'informel dans tous nos secteurs d'intervention. À cette fin, WIEGO est prête comme d'habitude à coordonner des réunions fréquentes de la direction des organisations sectorielles du réseau mondial. Nous continuerons à encourager et à soutenir les actions et activités mondiales conjointes, dans l'intérêt du renforcement du contre-pouvoir des travailleuse-eur-s de l'informel organisé-e-s.* »

- **Confédération syndicale internationale (CSI)**

La CSI, en tant que confédération mondiale de fédérations syndicales nationales, a été dès le départ une autre alliée importante. Forte de ses fédérations syndicales affiliées dans chaque pays, elle a su servir de canal de communication aux organisations de travailleuses domestiques, les amenant à être reconnues par le mouvement syndical. De plus, son rôle important au sein de l'OIT lui a permis d'apporter du soutien et des voies d'accès aux travailleuses domestiques, avant et pendant les négociations menant à la C189.

Suite à l'adoption de la C189, la CSI a entrepris une campagne mondiale appelée « **12 ratifications en 2012** » (visant à obtenir 12 ratifications avant la fin de 2012), et ce, en collaboration avec la FITD, l'UITA, l'Internationale des services publics (ISP) et d'autres organisations internationales telles que Human Rights Watch, Anti-Slavery International, Solidarity, Migrant Forum Asia (MFA), World Solidarity et Caritas. Cette campagne a servi de moteur à la promotion d'alliances entre les syndicats, les centres nationaux et les syndicats de travailleuses domestiques dans de nombreux pays.

Dans un deuxième temps, la CSI a également joué un rôle déterminant en accordant son soutien à la prise en compte du domicile privé dans la définition du « lieu de travail » de la C190 contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Comme pour la C189, la CSI s'est assurée que ses fédérations syndicales affiliées dans le monde entier se prononcent en faveur de la mention spécifique des travailleuses domestiques et du domicile privé dans la C190.

- **UNI, IE et ISP, trois fédérations syndicales internationales collaborant dans le secteur de soins**

Dans le monde entier, les travailleuses domestiques constituent une partie essentielle de la population occupée prestataire de soins. Dans de nombreux pays, en particulier ceux où les services de soins de santé et aux personnes âgées sont inadéquats et où le vieillissement de la population s'accroît, les travailleuses domestiques sont appelées à soigner des malades et à s'occuper des personnes âgées, et ce, même si elles n'ont souvent que peu ou pas de formation professionnelle, voire aucune reconnaissance en la matière. Et comme, pour beaucoup, leur statut d'informel ne leur assure aucun accès à la sécurité sociale, leur propre santé et bien-être sont encore plus à risque surtout en cette période de pandémie de COVID-19.

Soucieuse de faire mieux comprendre la nécessité d'un système de soins équitable, la FITD a entamé une collaboration plus étroite avec UNI, l'Internationale de l'éducation (IE) et l'Internationale des services publics (ISP), trois fédérations syndicales internationales qui représentent les travailleuse-eur-s du secteur formel de soins (voir page [34]).

- **ONG internationales**

De nombreuses autres ONG internationales jouent également un rôle très important, et il convient de citer notamment, par domaine d'intervention, **Human Rights Watch**, défenseur des droits humains, **Migrant Forum Asia**, défenseur des droits des migrant-e-s, **Solidarity Center**, défenseur des droits du travail, et **Global Alliance Against Traffic in Women**, réseau qui défend les droits des femmes.

Ces ONG, parmi leurs précieuses contributions, offrent des formations aux groupes de travailleuses domestiques, co-organisent des réunions et des webinaires, sensibilisent le public et collaborent aux processus politiques internationaux.

- **Universitaires**

Auteur-e-s de recherches essentielles au cours du processus de la C189, des universitaires faisant partie de réseaux croissants à travers le monde continuent d'apporter au mouvement leurs connaissances, leurs compétences et leurs ressources. Parmi les récentes collaborations avec la FITD, se comptent la participation conjointe à des webinaires d'ordre mondial sur la problématique sexiste à laquelle sont confrontées les travailleuses domestiques, dans le cadre des sessions de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme (UNCSW), et le processus menant à l'adoption de la C190. Font partie de ces réseaux, par exemple :

Center for Women's Global Leadership (Université Rutgers aux États-Unis). Depuis 2019, la FITD se joint à la Campagne mondiale des 16 jours d'activisme que mène le CWGL pour mettre fin à la violence sexiste et qui, en 2020, appelle également à la ratification de la C190 : <https://cwgl.rutgers.edu/>



Association for Women's Rights in Development (AWID). En tant qu'organisation associative internationale féministe, cette association se bat pour l'égalité des sexes, le développement durable et les droits humains des femmes. En 2016, par exemple, elle a accueilli une délégation de la FITD qui a animé deux ateliers lors du forum AWID tenu tous les quatre ans : www.awid.org

- **Employeuse-eurs**

Parmi les défenseuse-eur-s des droits des travailleuses domestiques peuvent figurer leurs employeuse-eur-s : celles-ceux qui estiment qu'il est dans leur intérêt et dans celui de leur famille de traiter avec dignité et respect les personnes qui font un travail aussi vital pour elles-eux.

S'appuyant sur de bonnes initiatives menées dans quelques lieux du monde, comme à New York et en Uruguay, la FITD et l'OIT-Asie ont lancé en 2015 un projet conjoint appelé « **Mon domicile équitable** ». Puis, un deuxième projet, mené avec l'OIT-MENA, a inclus, à l'intention des employeuse-eur-s, un programme de formation, les incitant à traiter leurs travailleuses domestiques de manière équitable en leur assurant une rémunération au moins égale au salaire minimum, un jour de congé hebdomadaire, des horaires de travail raisonnables, l'accès à des soins de santé décents, entre autres. Certain-e-s employeuse-eur-s au Koweït ont même formé un réseau de « bon-ne-s employeuse-eur-s ». Parallèlement, la FITD a demandé aux employeuse-eur-s de s'engager individuellement par des promesses et près de 1 000 d'entre elles-eux ont envoyé leurs engagements accompagnés de leur autoportrait : <https://idwfed.org/myfairhome> Ce moment a été souligné lors de la célébration de la Journée internationale des travailleuses domestiques au Qatar, le 16 juin, organisée par le ministère du Travail et des Affaires sociales (ADLSA) et l'OIT.

- **Bailleuse-eur-s de fonds**

Pour les travailleuses domestiques, déjà sous-payées, il est extrêmement difficile de financer leurs propres organisations. Elles sont donc fort reconnaissantes de l'aide qu'elles reçoivent de tou-te-s celles-ceux qui les soutiennent, qu'il s'agisse de subventions ou d'aides en nature, comme des locaux gratuits pour réunions et formations, afin qu'elles puissent continuer à bâtir leur mouvement et atteindre leurs objectifs (voir page [11]).

Ces soutiens proviennent notamment d'organismes syndicaux, d'organes défenseurs des droits humains et des droits des migrant-e-s, de groupes de femmes et d'autres groupes de lutte contre la discrimination, ainsi que d'organismes de financement et de programmes d'aide gouvernementaux. Les travailleuses domestiques estiment que ces groupes bailleurs de fonds devraient être fiers du soutien qu'ils apportent.

« Le soutien financier que nous apporte un nombre croissant de bailleuse-eur-s nous a permis de tester de nouveaux programmes plus audacieux, de faire grandir des leaders et de mener des campagnes de plaidoyer, à tous les niveaux. Certain-e-s sont également devenu-e-s nos partenaires en matière de plaidoyer en nous aidant à nous aventurer sur de nouveaux terrains. Nous leur en sommes tou-te-s très reconnaissantes. »

Elizabeth Tang, secrétaire générale de la FITD

2.4 Organisations en nombre et en qualité

Au cours des dix dernières années, les travailleuses domestiques du monde entier se sont encore organisées sous des formes nouvelles et inédites pour s'assurer les droits et le respect qui leur reviennent –et qu'elles méritent– au niveau local et national.

Italie : Une convention collective gagnante pour les travailleuses domestiques

En **Italie**, la *Federazione Italiana dei lavoratori del Commercio, Alberghi, Mense e Servizi* (FILCAMS-CGIL) organise les travailleuses domestiques depuis des dizaines d'années. En 2020, elle a réussi à faire signer une convention collective qui renferme les éléments ou rubriques clés que tout contrat de travail doit avoir : heures supplémentaires, travail de nuit, congés, permis, maladies, accidents du travail, droit aux études, indemnités de licenciement et augmentation de salaire de 4 % par tranche de deux ans de service chez la même personne employeuse. De même, l'accord, qui comprend un engagement envers la formation contre la violence sexiste, un élément clé de la C190 de l'OIT (voir page [9]), met en œuvre une loi qui accorde un congé payé de trois mois aux femmes victimes de violence.

Par ailleurs, la Fédération a mis en place un vaste réseau constitué de centres d'assistance sociale et fiscale où les travailleuses domestiques peuvent bénéficier de diverses prestations, y compris l'aide à la demande de permis de séjour et de citoyenneté, ainsi que d'allocations familiales et de chômage.

Travaillant de concert avec la FITD et l'Association nationale des employeuse-eur-s du personnel domestique (Domina), la Fédération a également lancé à l'intention des travailleuses domestiques migrantes, qui entendent venir travailler en Italie, une campagne d'information les sensibilisant à leurs droits et aux responsabilités de l'employeuse-eur.



Complément d'information

« 'Domestic Work in Italy': A good practice and a good model » [Le travail domestique en Italie : Une bonne pratique, un bon modèle] <https://www.youtube.com/watch?v=V-q8frLpkUU>

Nicaragua : Bataille pour les droits des travailleuses domestiques trans

Au **Nicaragua**, alors que les travailleuses domestiques transgenres y sont maltraitées, exploitées et exclues, le *Sindicato de Trabajadoras Domésticas Transgénero* (SITRADOTRANS), l'Union des travailleuses domestiques transgenres, fondée en 2015, s'emploie à promouvoir et à protéger leurs droits du travail en nouant des alliances avec le mouvement LGBTQI+, tremplin vers une sensibilisation plus large des travailleuse-eur-s exclu-e-s et une défense des droits sexuels, reproductifs et du travail. L'union, qui compte aujourd'hui 200 membres, organise également des formations et des séances d'éducation pour faire mieux comprendre aux membres les cadres juridiques et les droits du travail, contribuant ainsi à renforcer leur pouvoir collectif.



Travailleuse domestique trans. Crédit photo : Sofia Trevino

« Nous avons créée devant la nécessité d'une organisation qui veillerait sur les droits du travail des femmes trans et à leur accès à l'emploi. Nous nous sommes aperçues que la plupart des femmes transgenres au Nicaragua étaient des travailleuses domestiques et exerçaient divers métiers, sans bénéficier d'aucune protection. Cette réalité, nous l'avons découverte en travaillant étroitement avec des personnes séropositives. Cette expérience révélatrice a fait germer une idée, et l'idée est devenue l'union... La méconnaissance chez certaines personnes trans du cadre juridique qui les protège dans leur pays, en tant que travailleuses, de même que des instruments internationaux nous amène à réfléchir à l'urgence d'exporter le modèle de SITRADOTRANS dans le monde entier et de travailler avec des organisations alliées d'autres pays sur des stratégies adaptées à chaque contexte. L'outil de base dans la lutte pour nos droits, c'est la connaissance. »

Francia Blanco, secrétaire générale, SITRADOTRANS



Complément d'information

<https://lgbtiworkers.org/resources/news/knowledge-against-discrimination-transgender-domestic-workers-lead-the-way?id=11709>

Les travailleuses domestiques dans l'EFFAT : de la plateforme au secteur

En **Europe (UE)**, on estime à huit millions le nombre de travailleuses domestiques en service, soit 4 % de l'emploi total, encore que 70 % des travailleuses domestiques, dans son ensemble, sont non déclarées (en situation informelle). Bien que constituant une force de travail occupée essentielle et reconnue par la loi dans de nombreux pays, certaines d'entre elles bénéficiant même d'une représentation syndicale, les travailleuses domestiques, dans beaucoup d'autres pays, sont essentiellement organisées en réseaux informels et leurs droits légaux sont très faibles. Bien entendu, il existe une grande variation entre les différents pays, à part que la majorité n'est pas organisée en syndicats, associations ou réseaux.



Congrès de l'EFFAT. Crédit photo : Karin Pape

En 2013, réunie en congrès, la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT) a adopté une motion portant création en son sein d'une « plateforme pour les travailleuses domestiques », cette dernière étant la première étape vers la reconnaissance du travail domestique comme un secteur important. Depuis lors, l'EFFAT multiplie le soutien, organise des réunions entre les affiliées au niveau européen et les organisations de travailleuses domestiques et mène des recherches sur les diverses manières dont le travail domestique est organisé, en termes de droit et de pratique, dans toute la région.



Complément d'information

« **Les travailleurs et travailleuses domestiques en Europe s'organisent !** », EFFAT, 2015: <https://effat.org/fr/uncategorized/decent-work-for-domestic-workers/>

Puis, lors de son congrès en 2019, les membres de l'EFFAT ont adopté à l'unanimité une motion portée par le Comité des femmes, intitulée « Renforcer le secteur du travail domestique dans l'EFFAT », laquelle intensifie le soutien aux travailleuses domestiques et se reflète à présent officiellement dans ses nouveaux statuts, son cadre politique et son plan d'action. En mai 2021, des élections destinées à élire des représentantes des travailleuses domestiques et à leur ouvrir les mêmes droits qu'aux autres secteurs au sein de l'EFFAT ont eu lieu, marquant ainsi une grande étape dans la reconnaissance par les syndicats officiels de leur organisation en Europe, comme le souligne Karin Pape, coordonnatrice régionale européenne de la FITD :

« Il a fallu environ dix ans pour en arriver au point où le Congrès de l'EFFAT a décidé de faire des travailleuses domestiques un secteur à part entière. Aujourd'hui, elles bénéficient des mêmes droits que les autres secteurs. Mais le plus intéressant est toujours en cours de réalisation. L'un des plus grands défis qui restent à relever en Europe est celui de tendre la main aux organisations de travailleuses domestiques déjà établies mais qui ne font pas partie actuellement des structures syndicales. Ayant intégré ce nouveau secteur à l'EFFAT, nous pouvons désormais aller à la rencontre de ces groupes au niveau européen. »

Indonésie : le passage à l'action à échelle communautaire

Sapulidi, un syndicat de travailleuses domestiques établi à Jakarta, la capitale de l'**Indonésie**, a connu une croissance fulgurante depuis sa création en 2014, comptant aujourd'hui 5 285 membres. Sa structure, solide et démocratique depuis la base, repose sur une équipe de 254 leaders influentes, actives au sein des communautés locales où elles recrutent des membres, animent la formation syndicale et mobilisent les travailleuses domestiques, les incitant à participer à la campagne en faveur du projet de loi national sur la protection des travailleuses domestiques. En deux ans seulement, malgré l'absence de protections juridiques et sociales, Sapulidi a réussi à faire inscrire plus de 1 000 membres au régime de sécurité de l'emploi, grâce à un système d'inscription volontaire payé par leurs employeuse-eur-s.



Complément d'information

« **Decent Work for Domestic Workers: Eight Good Practices from Asia** » [Travail décent pour les travailleuses domestiques : huit bonnes pratiques d'Asie], OIT, 2017 : https://idwfed.org/en/resources/decent-work-for-domestic-workers-eight-good-practices-from-asia/@@display-file/attachment_1

Inde : On s'organise de bas en haut

L'Association des femmes indépendantes (SEWA) en Inde, la plus grande affiliée de la FITD, s'organise depuis des années pour défendre les droits des travailleuses domestiques, en menant des campagnes de recrutement et en plaidant la cause via la Plateforme nationale pour les droits des travailleuses domestiques, une coalition nationale de syndicats de travailleuses domestiques.

À l'échelle des districts et des États, la SEWA a également établi des « comités d'organisations des travailleuses domestiques », dans le cadre desquels environ 70 leaders et organisatrices de travailleuses domestiques de toute l'Inde se réunissent pour échanger leurs expériences, apprendre à gérer les problèmes locaux et établir des plans d'action collective visant à renforcer leurs droits. Et comme ces comités intègrent des travailleuses domestiques de tous âges, les leaders plus âgées et plus expérimentées ont l'occasion de transmettre leur sagesse aux nouvelles générations de jeunes leaders. Du fait de ces interactions, les travailleuses domestiques de dix États ont formé des syndicats. Et d'ailleurs, ces comités ont servi de relais aux problèmes, en les portant à l'attention de la SEWA qui en fait alors écho, par sa représentation, au front national du travail.

Faire partie de la FITD et partager leur expérience avec des collègues du monde entier a été l'occasion pour les membres de la SEWA de se faire une meilleure idée de leurs problèmes dans le contexte plus large qu'est celui de l'exploitation au travail.

Jamaïque : L'heure est venue, agissez maintenant !

Le nombre de travailleuses domestiques en **Jamaïque** est estimé à 60 000, et elles bénéficient de la protection des lois nationales et de prestations, notamment de la sécurité sociale, encore que la mise en œuvre demeure un obstacle. Peu d'employeuse-eur-s respectent la loi ou contribuent à l'assurance nationale au nom des travailleuses domestiques à leur service, sans compter que nombre d'entre elles n'ont pas de contrat formel. En conséquence, elles ne sont pas bien protégées par la loi sur la sécurité et la santé au travail et ne peuvent souvent pas accéder aux prestations gouvernementales.

Le Syndicat des travailleuses domestiques de la Jamaïque (JHWU) est né d'un groupe de femmes se battant pour les droits des travailleuses domestiques. C'est-à-dire que ce syndicat, fondé en 2013, est la réincarnation officielle de la *Jamaica Household Workers Association*, à la suite d'une série de formations financées, en 1990, par le Bureau de la condition de la femme. Aujourd'hui, le syndicat est le porte-parole de 6 900 travailleuses domestiques réparties dans 13 sections. Sous la direction de Shirley Pryce, le JHWU est devenu une voix puissante dans les Caraïbes et le monde entier.

En 2016, face à une vigoureuse campagne de sensibilisation menée par le JHWU, qui comprenait des manifestations, des marches et des ateliers, le gouvernement jamaïcain a ratifié la C189 et, en l'annonçant, le premier ministre Andrew Holness a reconnu la lutte acharnée des travailleuses domestiques dirigées par Shirley Pryce et a déclaré : *« Je suis heureux d'annoncer que la Jamaïque a signé, grâce à son rôle moteur (de Mme Pryce), que nous avons signé et que nous ratifions la C189, la Convention de l'OIT sur les travailleuses domestiques. »*

Les syndicats de travailleuses domestiques de toutes les Caraïbes s'associant à l'OIT et ONU Femmes ont maintenant formé le Réseau des travailleuses domestiques des Caraïbes pour plaider en faveur de la ratification de la C189 par d'autres pays de cette région. À ce jour, quatre pays des Caraïbes l'ont ratifiée.

Le JHWU fait également campagne pour faire ratifier la C190 et améliorer les dispositions sur la santé et la sécurité au travail pour les travailleuses domestiques, comme l'explique Shirley Pryce : *« Nous avons fait beaucoup de progrès au cours des dix dernières années : nous sommes passées du statut d'association à celui de syndicat, nous avons recruté davantage de membres, lancé de nouvelles sections et formé de très nombreuses travailleuses domestiques. Nous avons également renforcé notre dialogue social avec les secteurs privé et public. Nous avons lancé le prix de « Travailleuse de l'année », que nous décernons chaque année et qui est sponsorisé par Grace Kennedy Ltd., l'un des géants de l'alimentation des Caraïbes.*

Nous avons également lancé le « Invisible Giant Award » que nous remettons chaque année à 30 travailleuses domestiques honorant ainsi leurs longs états de service au sein d'une même famille. Cette initiative a été soutenue par le Bureau de la parité des sexes et par le Ministre de la culture, de la parité, du divertissement et des sports.

Nous avons également renforcé nos liens avec des partenaires internationaux, à savoir ONU Femmes, l'OIT, la société civile et les fédérations syndicales internationales, convaincues que la collaboration et le dialogue social sont essentiels à la réussite. Nous nous battons également pour améliorer la santé et la sécurité au travail, de même que pour contrer la violence sexiste, et avons présenté au Parlement à ce sujet de nombreux mémoires soulignant les lacunes que nous constatons dans nos lois nationales. En luttant pour la ratification, les travailleuses domestiques, et notre cause, ont gagné en visibilité. Nous avons dit au gouvernement que le moment était venu, qu'il fallait agir sans plus attendre, et Il nous a enfin écoutées. Aujourd'hui, nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement qui est disposé à répondre à nos demandes. Nous sommes devenues des championnes de l'application de la loi et veillons à ce que ce qui est écrit sur papier se produise dans la réalité. »



*Shirley Pryce, de la Jamaica Household Workers Association, lors des discussions menées à la CIT, à Genève, en 2011.
Crédit photo : Sofia Trevino*

2.5 Et encore plus d'améliorations juridiques avantageuses

Qu'il y ait eu ou non ratification de la C189, de grands progrès ont été relevés dans les lois et réglementations relatives au travail domestique dans une trentaine d'autres pays, et des pas vers des améliorations ont été faits dans une vingtaine d'autres. Cette évolution ne se serait jamais produite sans la réussite que conjuguent la C189 et la mobilisation soutenue des travailleuses domestiques en faveur de leurs droits en tant que travailleuses.

États-Unis : Charte des droits des travailleuses domestiques

En marge des négociations voulues par la convention, et bien que les représentants du gouvernement américain s'y soient montrés très favorables, l'Alliance nationale des travailleuses domestiques (NDWA), pour des raisons stratégiques, s'est attachée à faire adopter, État par État, une Charte des droits des travailleuses domestiques, plutôt que de travailler à la ratification des conventions de l'OIT.



Des syndicalistes de la NDWA aux États-Unis promouvant leur campagne « Families Belong Together » [Les familles sont faites pour être unies]. Crédits photos (sens horaire à partir du haut) : Jennifer Natalie Fish, Jennifer Natalie Fish, FITD, Jennifer Natalie Fish

Bien entendu, la Charte varie d'un État à l'autre mais s'inspire des principes fondamentaux que renferme la C189.

Du point de vue de son contenu, la Charte met l'accent sur a) la mention explicite des travailleuses domestiques dans les droits et protections des travailleuse-eur-s ; b) l'établissement de normes spécifiques au secteur et répondant aux défis uniques du travail domestique ; et c) le développement de mécanismes et de voies facilitant l'application et la mise en œuvre des dispositions afin de s'assurer que les droits n'existent pas seulement sur le papier.

En effet, suite à l'adoption de la Charte par quelques États et villes, les défis inhérents à sa mise en œuvre et à son application ont fait jour et, en réponse, soucieuse de faciliter la tâche, la NDWA a commencé à prôner des mesures et des mécanismes devant permettre aux travailleuses domestiques de s'organiser et de négocier des droits, des protections et des normes en vigueur dans le secteur. Mariana Viturro, directrice adjointe de la NDWA, l'explique :

« Nous voulions également réfléchir à la manière dont nous pourrions tirer parti des victoires législatives pour renforcer le pouvoir des travailleuses domestiques et nous donner les moyens de façonner le secteur. Par exemple, le premier règlement municipal adopté à Seattle a établi une commission bipartite chargée des normes, coordonnée par l'autorité locale à la tête des affaires du travail. Cette commission est un mécanisme par lequel les travailleuses domestiques et les employeuse-eur-s peuvent discuter de diverses questions et élaborer des recommandations propres à faire progresser le secteur. En Californie, nous avons pu faire adopter un modèle d'exécution conjointe, financé par l'autorité du travail de l'État, qui prévoit le soutien à la sensibilisation et à l'éducation des travailleuses et des employeuse-eur-s afin de favoriser une mise en œuvre efficace. »

À ce jour, 10 États et 2 villes ont adopté une Charte des droits, un vrai exploit, le tout dernier étant la Virginie en 2021.

Fort de ce succès au niveau des États, la NDWA a entrepris de présenter au niveau fédéral un projet de loi visant non seulement à étendre les droits et protections des travailleuses domestiques, mais aussi à fixer des normes minimales dans tout le pays. Le projet de loi, adapté en fonction de la pandémie, sera présenté à nouveau cette année, les dispositions prévues consistant notamment en des mesures d'application conjointe et une commission chargée des normes pour permettre aux travailleuses domestiques non seulement de négocier les salaires, mais aussi de s'attaquer aux problèmes de sécurité et de santé au travail.

Moyen-Orient : Pour en finir avec le système de la kafala

Dans de nombreux pays du **Moyen-Orient**, le système de la kafala, déjà l'un des plus grands défis à vaincre, est aussi l'une des plus grandes menaces à la sécurité des travailleuses domestiques. D'après ce système, les travailleuses migrantes étrangères doivent être parrainées par leur employeur et ne peuvent changer d'emploi ni quitter le pays sans son autorisation. Si elles contredisent leur employeur, elles peuvent être menacées de déportation. Elles n'ont aucun statut juridique en tant que « travailleuses » et, de ce fait, ne sont pas protégées par le droit du travail. Dans ce contexte, les travailleuses domestiques se trouvent piégées, captives du ménage dans lequel elles travaillent et soumises à de mauvais traitements et à l'exploitation, vivant en somme une forme d'esclavage. Toutefois, la kafala commence enfin à être abolie. En 2019-2020, au **Qatar**, de nouvelles lois ont été adoptées donnant aux travailleuse-ur-s migrant-e-s, y compris les travailleuses domestiques, plus de droits comme celui de changer d'employeur et de se faire payer un meilleur salaire. Il reste cependant des obstacles à surmonter pour aboutir à une réforme juridique complète et amener les employeurs à respecter ces changements, la kafala étant profondément ancrée dans la culture.



Complément d'information

« **Following the Money: the Kafala System** » [Suivre l'argent : le système Kafala], table ronde de la FITD au Global South Women's Forum (GSWF), décembre 2020 : <https://idwfed.org/en/resources/following-the-money-the-kafala-system-and-chain-of-domestic-workers-migration-report-of-the-idwf-panel-at-the-global-south-womens-forum-gswf-december-14-2020>

« **Au Moyen-Orient et dans les pays du Golfe : 'Corona n'est pas le virus, c'est Kafala !'** » : <https://idwfed.org/fr/ressources/au-moyen-orient-et-dans-les-pays-du-golfe-corona-n2019est-pas-le-virus-c2019est-kafala>

Malgré tous les immenses problèmes que connaissent les travailleuses domestiques migrantes dans une telle situation, elles arrivent à s'organiser dans de nombreux pays de la région MENA, et ce, grâce au soutien actif de la FITD et de ses alliés, y compris les syndicats des pays d'origine des migrantes (voir page [30]).

Mexique : la lutte pour la sécurité sociale

Au **Mexique**, le *Sindicato Nacional de Trabajadoras y Trabajadores del Hogar* (SINACTRAHO), le Syndicat national des travailleuse-ur-s domestiques, a été fondé en 2015 avec le soutien de la FITD. En travaillant étroitement avec d'autres mouvements sociaux, le syndicat a contesté les lois en place pour faire triompher la protection sociale des travailleuses domestiques.

En 2016, une loi a été introduite qui classe les travailleuses domestiques en fonction de leurs responsabilités, oblige également les employeuse-ur-s à leur faire signer un contrat et établit une journée de travail de 8 heures. Puis, en 2018, la Cour suprême a jugé inconstitutionnelle l'exclusion des travailleuses domestiques du régime de sécurité sociale obligatoire du Mexique. Donnant suite à cette décision, le gouvernement a lancé un projet pilote d'immatriculation des travailleuses domestiques, lequel comprend un système d'inscription électronique qui permet aux employeuse-ur-s d'inscrire leurs travailleuses domestiques et de payer tout aussi facilement les cotisations d'assurance sociale. À ce jour, 27 295 travailleuses domestiques ont été inscrites. La SINACTRAHO s'emploie actuellement à mieux informer les travailleuses domestiques de leurs nouveaux droits de manière à ce qu'elles participent au projet pilote.

En avril 2019, les travailleuses domestiques ont concrétisé une autre réussite importante, à savoir une modification législative leur accordant les mêmes droits fondamentaux du travail qu'aux autres travailleuse-ur-s, notamment un salaire minimum, la sécurité sociale, les soins de santé et le congé de maternité. Cet amendement prévoit également des protections pour les travailleuses domestiques migrantes. En 2020, le Mexique a ratifié la C189 et, la même année, a institué un salaire minimum de 154,03 \$ par jour pour les travailleuses domestiques. Mais le chemin qui reste à faire est encore long, comme l'explique Norma Palacios Trabamala de la SINACTRAHO : « *Bien que ce montant nous semble insuffisant, le fait que les salaires des travailleuses domestiques soient à l'ordre du jour est un progrès. Nous continuons de plaider pour que ce montant soit revalorisé en fonction de la réalité du travail domestique.* »



Représentante du SINACTRAHO.
Crédit photo : Jennifer Natalie Fish

Belgique : le régime de titres-service

En **Belgique**, le gouvernement a instauré dès 2004 un système de titres-services créant officiellement un secteur de travailleuses domestiques en situation régulière. Embauchées par une entreprise prestataire de services de nettoyage dans les ménages privés, les travailleuses domestiques sont, dans le cadre du régime, des contractuelles officiellement reconnues comme telles et bénéficient, en termes de travail et de sécurité sociale, des mêmes droits que tout-e autre travailleuse-eur. En d'autres termes, elles ont le droit de s'organiser en syndicats, sont représentées au sein de commissions décisionnelles bipartites et tripartites et concluent des conventions collectives avec les fédérations d'employeuse-eur-s chef-fe-s de ménage. Ces droits et avantages s'appliquent également aux travailleuses migrantes en « situation régulière » ou qui viennent d'autres pays de l'UE.



Campagne pour les titres-services en Belgique. Crédit photo : ACV-CSC

Tous les deux ans, les trois centrales syndicales qui défendent les travailleuses domestiques –la CSC Alimentation et Services (ACV-CSC), la Centrale Alimentation-Horeco-Services FGTB-Horval (ABVV-FGTB Horval) et la Centrale Générale (ABVV/ACCG FGTB)– se réunissent avec les fédérations d'employeuse-eur-s pour entamer des négociations en vue de revaloriser la grille des salaires et d'améliorer les conditions de travail. Qui plus est, dans chaque entreprise, les travailleuses domestiques peuvent, tous les quatre ans, élire des déléguées syndicales. Autant de dispositions qui s'inscrivent dans le prolongement de la C189, ratifiée par la Belgique en 2015 et mises en œuvre sous le régime des titres-service.

En effet, ce régime, en formalisant le travail des travailleuses domestiques, a amélioré leurs conditions d'emploi et leurs salaires. Cela dit, des problèmes subsistent en ce qu'il est difficile d'organiser les travailleuses domestiques, les travailleuses sans-papiers sont exclues du régime et les travailleuses domestiques font toujours partie des travailleuse-eur-s les plus mal payé-e-s en Belgique, comme le souligne Grace Papa de l'ACV-CSC : *« Bien que formalisé, le secteur reste éparpillé, ce qui signifie qu'il est difficile de s'organiser et que les déléguées syndicales ont du mal à entrer en contact avec les travailleuses domestiques, puisque nombre d'entre elles ont d'autres obligations familiales et n'ont donc pas le temps de s'impliquer dans le mouvement syndical. Par ailleurs, le régime ne fonctionne que pour les travailleuses domestiques en règle, les travailleuses sans-papiers n'étant pas encore reconnues, valorisées ou professionnalisées. L'augmentation des salaires est notre principal défi à relever, les salaires des travailleuses domestiques étant toujours peu élevés, bien que leur travail soit très difficile. Et comme on le sait, le secteur est subventionné, mais les subventions accordées par le gouvernement ne sont pas suffisantes pour assurer aux travailleuses domestiques les salaires qu'elles méritent. Tout cela est question de volonté politique. Cela dit, le système en place depuis 17 ans nous a bien servi, mais ses limites se font sentir, et nous travaillons en ce moment à sa révision, y compris les subventions. Même s'il est difficile d'organiser les travailleuses domestiques, la ACV-CSC a toujours des milliers de déléguées syndicales élues dans de nombreuses entreprises en Belgique. Notre représentativité est donc très forte. Chaque mois, les déléguées syndicales se réunissent officiellement avec l'employeur pour s'entretenir et négocier au nom de leurs collègues, en réglant les problèmes individuels et les questions collectives. C'est d'ailleurs grâce aux déléguées syndicales que nous avons pu améliorer les conditions de travail et augmenter les salaires dans les entreprises. »*

En période de crise, telle que la pandémie de COVID-19, les bas salaires que touchent les travailleuses domestiques les plongent dans la pauvreté, comme le constate Stefan Van Linden de l'ACCG FGTB : *« Pour commencer, de nombreuses travailleuses domestiques ne travaillent pas à plein temps, ce qui signifie que leur salaire mensuel est à peine supérieur au seuil de pauvreté. En temps de crise, elles peuvent bénéficier de prestations de chômage temporaires, mais celles-ci ne représentent que 70 % de leur salaire. Or, si leur salaire était élevé, cette allocation serait suffisante, mais, pour les travailleuses domestiques, ce n'est pas le cas, ce qui veut dire que de nombreuses travailleuses domestiques sont tombées dans la pauvreté. Aujourd'hui, notre priorité est donc de faire monter les salaires afin d'éviter que les travailleuses domestiques ne connaissent la pauvreté alors qu'elles travaillent, et lorsqu'une crise se déclare. »*

3. Les défis encore à relever

Lors des dix dernières années depuis l'adoption de la C189, et grâce à leur énergie et leur engagement, les travailleuses domestiques du monde entier ont réalisé des progrès significatifs dans la défense de leurs droits. Cependant, il reste d'énormes défis à relever.

COVID-19 : la réalité de la vie des travailleuses domestiques

Jamais les inégalités auxquelles les travailleuses domestiques sont confrontées n'ont été aussi évidentes que lors de la pandémie de COVID-19. Se trouvant au cœur de la lutte contre la pandémie, sur la ligne de front assurant la sécurité des familles et des communautés, les travailleuses domestiques ont aussi fait face à un risque disproportionné de contracter le virus. En fait, au Brésil, la première personne à mourir de l'infection au coronavirus était une travailleuse domestique qui l'a attrapé auprès d'un employeur revenu d'Italie.

En l'absence des droits et protections de base prévus par la loi, les travailleuses domestiques ont dû faire face à des charges de travail accrues, sans rémunération des heures supplémentaires, ni congé de maladie payé ni protection contre les accidents du travail. Nombre d'entre elles n'ont même pas reçu le minimum en termes d'équipement de protection individuelle pour se protéger du virus au domicile de l'employeuse-eur. Inversement, de nombreuses employeuse-eur-s ont insisté sur le port du masque pendant qu'elles travaillent chez elles-eux, mais n'ont pas jugé nécessaire de protéger les travailleuses domestiques en faisant de même. Résultat : beaucoup se retrouvent sans autre choix que de continuer à travailler dans des conditions dangereuses, ou de perdre complètement leur gagne-pain. Sans compter qu'elles ont été nombreuses à perdre leur emploi, souvent sans préavis, une voie sans issue pour la grande majorité qui se sont retrouvées dans des situations désespérées, faute d'accès à l'assurance chômage.

La pandémie a mis en évidence l'urgence qu'il y a pour les gouvernements de protéger les droits fondamentaux des travailleuses domestiques, notamment le droit à un lieu de travail sûr et sans danger, à des congés de maladie payés et à l'accès aux soins de santé. Martha Dolorier, secrétaire générale du Centro de Capacitación para Trabajadoras del Hogar (CCTH, Centre de formation des travailleuses domestiques), au Pérou, l'explique : « *Au Pérou, la pandémie a dévoilé une réalité que personne ne voulait voir : le manque de protection et les risques auxquels est soumis le secteur domestique, tant en termes de santé que de droits du travail. Je pense qu'il y a toujours un bien pour un mal. Cette situation, en rendant visibles les problèmes des travailleuses domestiques, a déclenché une énorme vague de solidarité, de fraternité et d'aide humanitaire. En outre, toutes les organisations de travailleuses domestiques ont mobilisé leurs membres de diverses manières, dans le contexte de la pandémie, ce qui nous a permis de voir la force et les possibilités dont nous disposons pour continuer à lutter ensemble afin de concrétiser les droits du travail essentiels aux travailleuses domestiques.* »

Dès le début de la pandémie, et soucieuse de répondre aux besoins des travailleuses domestiques sur le terrain, la FITD a mis en place un Fonds de solidarité doté de 2 M\$ américains. À la fin de 2020, elle avait recueilli 1 M\$ et distribué 750 000 \$ à 71 affiliées et autres organisations de travailleuses domestiques dans le monde, de quoi les aider à épauler leurs membres. Près de 20 000 travailleuses domestiques ont reçu des EPI, des colis alimentaires et de l'argent comptant. Les fonds reçus leur ont également permis, d'une part, de plaider en faveur de leur intégration aux programmes d'aides publiques et, d'autre part, de se procurer des données pour pouvoir communiquer avec les membres et participer à des réunions et des formations virtuelles.



Travailleuses domestiques à Mexico au début de la pandémie de COVID-19. Crédit photos : César Parra



Complément d'information

« **The Impacts of COVID-19 on Domestic Workers and Policy Responses** » [L'impact de la COVID-19 sur les travailleuses domestiques et les réponses politiques]. FITD : <https://idwfed.org/en/resources/idwf-policy-brief-the-impacts-of-covid-19-on-domestic-workers-and-policy-responses>

« **Strong and United Facing up to the Pandemic: the Impact of COVID-19 on Domestic Workers in Latin America** » [Fortes et unies face à la pandémie : l'impact de la COVID-19 sur les travailleuses domestiques en Amérique latine] : <https://idwfed.org/en/resources/strong-and-united-facing-up-to-the-pandemic-the-impact-of-covid-19-on-domestic-workers-in-latin-america>

3.1 Réforme juridique et mise en œuvre insuffisantes

Lorsque la C189 a été adoptée à l'OIT, les travailleuses domestiques ont déployé une banderole sur laquelle on pouvait lire « C189 - Félicitations ! Voici qu'arrive le travail domestique pour les gouvernements : Ratification - Mise en œuvre. » Elles savaient bien que la véritable lutte viendrait une fois qu'elles auraient commencé à se battre pour la ratification et la mise en œuvre adéquate au niveau national.

Dans de nombreux pays, il existe encore un fossé énorme entre l'espoir de la ratification de la C189 et la réalité de sa mise en œuvre ainsi que l'application concrète des droits qui y sont énoncés. Ce fossé signifie que la plupart des travailleuses domestiques sont encore confrontées à d'énormes inégalités au travail.

- Elles se battent toujours pour leur intégration aussi bien dans les régimes d'indemnisation de la sécurité et de la santé au travail que dans la législation de protection, alors qu'elles sont exposées à beaucoup de risques. De nombreux gouvernements persistent à prétendre qu'ils ne peuvent pas réglementer les conditions au sein des domiciles privés.
- Les travailleuses domestiques font toujours partie des travailleuse-eur-s aux salaires les plus bas et on estime à 21,5 millions le nombre de travailleuses domestiques exclues de la protection du salaire minimum.
- Plus de la moitié d'entre elles n'ont aucun droit légal à une limite hebdomadaire de leurs heures de travail. Selon certaines estimations, les travailleuses domestiques logées chez l'employeur travaillent souvent plus de 60 heures par semaine.



« C189 – Félicitations ! Voici qu'arrive le travail domestique pour les gouvernements : Ratification - Mise en œuvre. » Crédit photos : Sofia Trevino



Bien qu'au moins 70 pays disposent d'une législation qui assure la sécurité sociale des travailleuses domestiques, quelque 90 % d'entre elles sont encore exclues des protections de la sécurité sociale, que ce soit en totalité ou en partie.

Une fois les lois et les règlements en place, les faire appliquer comme il se doit est un obstacle auquel se heurtent la plupart des travailleuse-eur-s dans le monde. C'en est particulièrement difficile pour les travailleuses domestiques, et ce, pour plusieurs raisons.

Nombre d'entre elles manquent d'informations, de représentation ou d'organisation pour revendiquer leurs droits. Les employeuse-eur-s sont parfois découragé-e-s de contribuer en raison des procédures coûteuses ou difficiles à comprendre. Il peut y avoir des critères qui, parce que restrictifs, rendent les travailleuses domestiques inadmissibles, tels que des minimums d'heures de travail ou des seuils de revenus qu'elles ne parviennent pas à atteindre. Souvent, il est simplement question d'un manque de volonté politique.

Les travailleuses domestiques font partie de l'économie informelle depuis très longtemps, cachées pour la plupart derrière les portes des maisons où elles travaillent et peinent à s'organiser. Cela contribue à la méconnaissance ou à la non-application des lois.

Les **Philippines**, le deuxième pays à ratifier la C189, l'a fait en septembre 2012 et, dans la foulée, a procédé à une refonte importante de ses politiques du travail tant et si bien que les travailleuses domestiques bénéficient aujourd'hui de la protection du Code du travail, notamment des droits au salaire minimum et à un contrat de travail.

Cependant, comme le souligne Josua Mata, secrétaire général du centre national du travail SENTRO, peu de choses ont changé dans la réalité. « *Oui, les salaires ont été revalorisés. Mais les seuils sont établis au niveau régional, par un organe tripartite, et les travailleuses domestiques n'y sont souvent pas représentées. Les syndicalistes qui y participent sont généralement des hommes, dont beaucoup ont encore une vision patriarcale des choses.* »

Le syndicat *United Domestic Workers of the Philippines* (UNITED), fondé en 2015, se développe, mais il n'est pas encore aussi fort qu'il pourrait l'être, dit-il, surtout en dehors de Manille, la capitale. De nombreuses travailleuses domestiques méconnaissent encore leurs droits légaux et doivent être beaucoup mieux organisées et formées pour assurer une mise en œuvre efficace.

Une autre raison tient au fait que les employeurs sont des ménages privés, auquel s'ajoute souvent la composante culturelle qui veut que celles-ceux qui emploient des travailleuses domestiques ne sont pas de véritables « employeurs », ayant donc des responsabilités légales à leur égard. De la même manière, nombre des personnes qui rémunèrent des gardien-ne-s d'enfants, de personnes âgées ou de malades ne se considèrent pas comme des « employeurs ». Fait notable, les syndicalistes ont du mal à se considérer comme des « employeurs » dans ce contexte.

Et l'inspection du travail dans les domiciles privés est un obstacle de plus, comme le rappelle le **Royaume-Uni** qui, en refusant de voter « pour » la C189, a dit, entre autres arguments, qu'il n'est pas réaliste de s'engager à envoyer des inspecteurs du travail dans les domiciles privés, indiquant par là que, pour le gouvernement, la vie privée des propriétaires était plus importante que la sécurité des travailleuses domestiques.

En revanche, l'**Uruguay** a mis au point des méthodes novatrices d'inspection des habitations privées. Afin de sensibiliser le public et soucieux de désamorcer toute hostilité aux changements introduits par la loi, les autorités ont procédé à des visites au pas de la porte soigneusement orchestrées. Résultat : les employeuse-eur-s en nombre accru ont également formalisé la relation avec leurs travailleuses domestiques de telle sorte que, lorsque les autorités sont saisies d'une plainte contre un-e employeuse-eur, la première étape consiste à l'inviter à une réunion à l'extérieur de la maison. Si la réponse de l'employeuse-eur n'est pas satisfaisante à leurs yeux, elles peuvent se doter d'une ordonnance du tribunal pour entrer chez elle-lui. Le message à destination de tou-te-s les employeuse-eur-s ne peut être plus clair.

Cela dit et ce n'est pas tout, dans de nombreux pays, le travail domestique n'est toujours pas considéré comme un travail, ou encore il est sous-évalué ou rejeté comme un « travail de femme ». Il existe également des inégalités dues à divers facteurs, tels que le sexe, la classe, la caste et la race, inégalités qui, en termes de pouvoir, se reflètent souvent dans les lois.

Le changement nécessaire pour surmonter ces problèmes ne se fera pas du jour au lendemain. Il faudra peut-être des années de sensibilisation publique et de prise de conscience, ce qui signifie que les travailleuses domestiques, pour défendre leurs droits, doivent poursuivre la lutte.



Complément d'information

« **Domestic Workers and C189: Power and Skills to Make it Real** » [Les travailleuses domestiques et la C189 : le pouvoir et les compétences pour la concrétiser], manuel de formation élaboré lors de l'atelier régional africain, en Tanzanie, mai 2019, disponible en anglais, kiswahili, français, portugais et amharique : <https://idwfed.org/en/resources/africa-regional-workshop-domestic-workers-and-c189-power-and-skills-to-make-it-real>

Formalisation du travail domestique

L'exclusion des travailleuses domestiques – que ce soit en droit ou en pratique – veut dire que le travail domestique reste largement informel. En effet, selon les estimations de l'OIT, 75 % du secteur est informel, un chiffre qui va probablement s'accroître du fait de la privatisation croissante de l'économie et de l'affaiblissement des droits du travail dans le monde. Pour s'assurer donc d'un travail sûr et décent, les travailleuses domestiques doivent poursuivre leur combat, sachant que la formalisation du travail domestique est un objectif central de la C189, cette dernière ayant été renforcée depuis lors par la **Recommandation de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (R204)**, adoptée en 2015 : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204

La formalisation du travail domestique peut revêtir diverses formes. Par exemple, une étape importante vers la formalisation, pour certaines organisations de travailleuses domestiques, est le fait même qu'il existe d'organes représentatifs des employeuse·eur·s avec lesquels elles peuvent conclure des accords par la négociation collective. De tels mécanismes existent en **Uruguay** et à **Sao Paulo**, au **Brésil**, comme l'explique Silvia Maria da Silva Santos, présidente du STDMS, un syndicat de travailleuses domestiques de Sao Paulo : « *La première convention collective a été signée en 2016... Cela a pu se faire grâce à notre action de plaidoyer, mais aussi parce que nous avons su entretenir le dialogue social avec le secteur patronal, regroupé au sein d'un syndicat. La négociation collective nous a permis de convenir d'un plancher salarial pour chaque catégorie de travailleuses domestiques... Notre convention collective renferme même une clause traitant exclusivement des travailleuse·eur·s migrant·e·s...* »

En **Argentine**, où il est courant de voir les ménages les plus aisés embaucher des travailleuses domestiques, la charge de la preuve a été inversée. C'est-à-dire que les ménages à revenus moyens et élevés sont présumés avoir à leur service une travailleuse domestique, sauf preuve du contraire. En 2017, l'administration fiscale nationale a demandé aux ménages des déclarations sous serment confirmant qu'ils emploient une travailleuse domestique, sous peine de sanctions importantes en cas de déclaration de fausses informations. Du fait de cette mesure et d'autres, le nombre de travailleuses domestiques inscrites a plus que triplé.

À **Trinité-et-Tobago**, le NUDE plaide depuis des années pour que les travailleuses domestiques soient incorporées dans la Loi sur les relations industrielles, sans grand succès, ce qui signifie qu'elles font toujours face à des arrangements de travail informels. Pour créer une voie vers la formalisation, le syndicat a développé l'idée d'une coopérative ouvrière qui appartient aux travailleuses domestiques, les recrute, et auprès de laquelle les employeuse·eur·s peuvent ensuite embaucher des travailleuses domestiques. De même, dans le souci de « professionnaliser » le secteur, le NUDE préconise la formation des travailleuses domestiques.

Les travailleuses domestiques sont très souvent exclues légalement de certains droits ou avantages sociaux ou exclues au sens pratique en raison de la nature et de la structure du travail, comme l'atteste, par exemple, le fait que la plupart des nettoyeuses domestiques ont plusieurs employeuse·eur·s. Pour surmonter cet obstacle, en **Philadelphie (États-Unis)**, la Charte des droits de la NDWA prévoit la mise en place d'un système d'avantages mobiles qui, à l'instar de la plateforme **Alia**, son modèle d'inspiration, permettrait aux travailleuses domestiques ayant plusieurs employeuse·eur·s d'accumuler des congés payés. C'est-à-dire que chaque employeuse·eur verserait une contribution proportionnelle sur le compte de la travailleuse domestique et le système centralisé en ferait ensuite le cumul pour qu'elle puisse en profiter lorsqu'elle a besoin de prendre des congés.



Complément d'information

« **Entre régularisation et informalité : Les États européens doivent respecter leur engagement envers la C189** » : <https://idwfed.org/fr/ressources/entre-regularisation-et-informalite-les-etats-europeens-doivent-respecter-leur-engagement-envers-la-c189>

Pour promouvoir la formalisation, il est important que les organisations de travailleuses domestiques mutualisent leurs expériences. D'ailleurs, il est tout aussi important d'établir des liens avec d'autres secteurs informels pour comprendre comment ils se sont assurés de meilleurs droits, l'axe central de la mission que poursuit WIEGO : <https://www.wiego.org/rethinking-formalization> (voir également page [11])

République dominicaine : la lutte pour la sécurité sociale

En **République dominicaine**, l'*Asociación de Trabajadoras del Hogar* (ATH), l'Association des travailleuses domestiques, qui se bat depuis longtemps pour l'inclusion des travailleuses domestiques dans la sécurité sociale, a organisé de solides campagnes de plaidoyer menées par des leaders autonomes, ce qui explique la ratification de la C189 en 2015.

Malgré la ratification de la C189, les travailleuses domestiques se heurtent encore à des obstacles dès qu'il s'agit des droits et protections qu'elles méritent, faute en grande partie du manque de volonté politique et de mise en œuvre efficace de la C189, comme l'explique Elena Pérez García, secrétaire générale de l'ATH : « *Être une femme, une jeune femme, une travailleuse domestique et une syndicaliste est l'un des obstacles majeurs, puisque je devais me battre pour mériter le respect dans un monde d'hommes où l'on nous trouvait ridicules de réclamer l'égalité des droits. Aux yeux de la société, le ménage des foyers a toujours été une affaire de femmes et le travail domestique n'était pas un emploi. Dans ce contexte, il était difficile de se frayer un chemin, mais au fil du temps et des efforts de sensibilisation accrue, nous avons pu faire reconnaître notre travail comme un emploi, ce qui est un grand pas en avant. Nous avons encore devant nous l'énorme défi qui est de faire respecter la C189 dans le pays, à commencer par la définition d'un salaire minimum pour le secteur et la garantie de l'accès à la Sécurité sociale... Récemment, un projet de loi concernant le secteur et qui vise à traduire en termes opérationnels cet instrument international contraignant a été présenté au Congrès... Nous continuons également à former et à autonomiser nos collègues quant à leurs droits et à la manière de les défendre... »*

Ces jours-ci, le syndicat se réunit avec les ministères compétents pour trouver des moyens concrets de mettre en œuvre la C189.

3.2 Organisation et construction pour l'avenir

Renforcement des efforts d'organisation des travailleuses domestiques

La nature unique de la relation entre la travailleuse et l'employeur et le fait que les travailleuses domestiques sont isolées et dispersées représentent des obstacles aux efforts d'organisation, surtout si ces derniers sont inspirés des approches traditionnelles. Et cela, sans compter que, dans certains pays, les travailleuses domestiques ne peuvent s'affilier à un syndicat ou que les syndicats ne font pas de l'organisation des travailleuses domestiques une priorité.

Comme le veut le rôle des syndicats que soutient la FITD, la réponse consiste à bâtir et à maintenir une base de membres dynamique, capable de conquérir des droits et des protections pour les travailleuses domestiques. À cette fin, et pour renforcer le pouvoir des travailleuses domestiques, des techniques d'organisation novatrices se mettent en place dans le monde entier, l'impact que la COVID-19 a eu sur leur effectif n'ayant fait que renforcer cet impératif urgent.

Dans le même sens, certains syndicats sont en train de forger des alliances avec les travailleuses domestiques par le biais de la société civile, des groupes de femmes, des groupes communautaires locaux et des réseaux confessionnels. En voici quelques exemples :

Aux **Pays-Bas**, la FNV, pour aider à organiser les travailleuses domestiques migrantes sans-papiers, s'est adressé à leurs organisations communautaires d'entraide, axées en majorité sur les pays dont les travailleuses sont originaires, comme l'*Indonesian Migrant Workers Union - Netherlands* (IMWU-NL), elle-même calquée sur un modèle type à **Hong Kong**. Aujourd'hui, les travailleuses domestiques constituent un sous-secteur officiel au sein de la FNV et détiennent une carte de membre officielle, un élément de reconnaissance important pour les travailleuses sans-papiers.

En **Belgique**, l'ACV-CSC établit un contact avec les travailleuses domestiques en passant par leurs communautés nationales locales, notamment les regroupements confessionnels où elles se retrouvent. Le dimanche matin, le syndicat participe à des services religieux et y fait des présentations sensibilisant les travailleuses domestiques aux avantages du syndicat.

Certains syndicats y sont parvenus en mettant sur pied de nouveaux modèles de recrutement, tels que des campagnes de porte-à-porte ou la prestation de services aux travailleuses domestiques.

Tel est le cas en **Namibie**, où la NDAWU applique une formule d'échelle, allant de 1 à 10, pour constituer sa base de membres. C'est-à-dire que chaque syndicaliste, travailleuse domestique, s'engage à recruter 10 membres dans son quartier. Puis, jouant le rôle de cheffe de section, elle perçoit chaque mois les cotisations auprès des membres et donne des mises à jour en provenance ou à destination du syndicat, une démarche qui permet de renforcer la confiance envers le syndicat.

D'autres syndicats, se servant des réseaux sociaux et de communications en ligne, se dotent de plateformes de sensibilisation des travailleuses domestiques, tant aux avantages de l'adhésion syndicale qu'à leurs droits.

À titre d'exemple, en **Belgique**, l'ACCG FGTB axe ses efforts d'organisation sur Internet, notamment sur Facebook, où sa page, très populaire, compte plus de 50 000 abonnées et diffuse au profit des travailleuses domestiques des informations générales sur leurs droits ainsi que des renseignements sur les évolutions qui s'opèrent dans le secteur. À l'heure où nous écrivons ces lignes, cela revêt une importance particulière dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19.

Turquie : d'une « faille » est né un syndicat dûment inscrit

En Turquie, un syndicat de travailleuses domestiques est né d'une organisation communautaire de femmes. Fondé en 2001 pour mener une action d'approche des femmes d'Istanbul et les mobiliser à se battre au nom de leurs droits, le Centre de recherche et de solidarité des femmes (KADMER) s'est concentré sur la violence faite aux femmes ainsi que sur le travail rémunéré et non rémunéré des femmes. Ayant pris connaissance du grand nombre d'accidents mortels dont sont victimes des travailleuses domestiques, KADMER a décidé de créer une coopérative appelée IMECE (qui signifie « tou-te-s au travail collectivement »).

En Turquie, les travailleuses domestiques ne sont pas reconnues comme des travailleuse-eur-s. L'État persiste à vouloir que la sphère domestique soit définie comme le lieu de travail des femmes, comme l'explique Sinem Atakul de l'IMECE : « Si l'espace domestique devient un espace professionnel, les hommes y entreront aussi. Dès lors, la garde d'enfants, l'entretien ménager et les soins aux personnes âgées ne seront pas uniquement définis comme un travail de femme. Il y a donc un problème d'ordre sexiste ici. »

En attendant la reconnaissance officielle des droits des travailleuses domestiques en Turquie, l'IMECE, profitant d'une faille savamment repérée, s'est fait officiellement inscrire comme un syndicat en 2012 et, l'année suivante, a tenu son premier congrès. Le syndicat agit aux côtés des travailleuses domestiques, les aidant à poursuivre en justice des dossiers individuels où il a obtenu gain de cause. De même, avec le concours de la Broom Academy, le syndicat s'occupe de leur formation, les amenant à gagner en confiance et à se reconnaître en tant que travailleuses, de quoi mieux les équiper aussi pour revendiquer leurs droits. Aujourd'hui, le syndicat des travailleuses domestiques, IMECE, compte environ 400 membres, pour la plupart des travailleuses domestiques à temps partiel ayant plusieurs employeuse-eur-s.

États-Unis : « Nous rêvons en noir »

Bien ancrée dans l'esclavage des peuples africains, l'industrie du travail domestique aux États-Unis s'est construite pendant des siècles sur l'exploitation économique et l'assujettissement social des femmes noires qui, en tant que travailleuses domestiques, et grâce à leur leadership et leur courage au fil des générations, ont ouvert la voie à l'organisation contemporaine des travailleuses domestiques. La NDWA est persuadée que les femmes noires doivent continuer à mener les efforts d'organisation des travailleuses domestiques et que l'organisation, en tant que telle, doit se recentrer sur la vie des femmes noires.

Dans cette optique, la NDWA a lancé en 2015 WeDiB (We Dream in Black), renforçant ainsi le pouvoir collectif

et la visibilité des aidantes, nourrices et nettoyeuses professionnelles noires. WeDiB, qui travaille aux intersections de la problématique race, genre et classe, militant pour un changement transformateur en faveur des travailleuses domestiques, a adopté une approche qui consiste, entre autres, à se constituer une base de membres fortes et actives, à les former, à organiser des réformes de politiques et à faire évoluer les normes culturelles relatives au travail de soins ainsi que le discours en la matière.

Parmi les membres de WeDiB, dont le nombre s'accroît, se comptent des jeunes et des personnes âgées, des travailleuses nées aux États-Unis et des immigrantes de toute la diaspora africaine, des personnes aux identités de genre et aux sexualités variées et des travailleuses de classe et de capacités diverses.

En 2020, WeDiB a publié son « Unbossed Agenda » [agenda sans chef], qui préconise des politiques économiques et sociales visant à transformer le travail domestique et son infrastructure en soutien aux travailleuses domestiques noires et à leurs communautés.

En savoir plus : domesticworkers.org/unbossed



Des syndicalistes de la NDWA participent à l'initiative « We Dream in Black » [Nous rêvons en noir]. Crédit photo : Sofia Trevino

Renforcement du leadership des travailleuses domestiques

Bien entendu, les acquis durement conquis doivent être pérennisés et ne pas disparaître au gré des changements de direction. Parce qu'il appelle à la constitution d'un mouvement fort et durable, cet impératif veut que les travailleuses domestiques se voient habilitées à devenir la prochaine génération de dirigeantes comme en attestent déjà les affiliées de la FITD, enthousiastes face aux possibilités de développer leurs compétences et leur résilience. Le renforcement des capacités, l'éducation et la formation au leadership sont donc essentiels au maintien des organisations de travailleuses domestiques à tous les niveaux.

« En tant que leaders, nous devons nous soutenir les unes les autres et léguer cette valeur à la prochaine génération. »

Myrtle Witbooi, présidente de la FITD

La même exigence s'impose également à l'endroit des travailleuses domestiques, en termes de pouvoir et de connaissances, pour mener le changement législatif et la mise en œuvre des lois, comme l'explique Marcelina Bautista du SINACTRAHO et du CACEH, le Centre de formation des travailleuses domestiques au **Mexique** :

« Eh bien, franchement, faire adopter une loi est une chose et son incidence sur le terrain en est une autre. Comment s'assurer alors que les lois sont appliquées ? Les organisations de travailleuses domestiques doivent mutualiser l'information et autonomiser leurs membres. C'est-à-dire qu'il est vital de donner aux travailleuses domestiques des moyens d'agir et de renforcer leur aptitude au leadership. Toute travailleuse domestique doit disposer d'outils pour défendre ses droits. C'est le facteur le plus important pour faire appliquer la loi... »

Ces dix dernières années, ces ambitions ont vu se déployer de nombreuses initiatives d'éducation et de formation, des ateliers promoteurs du leadership au sein des organisations de travailleuses domestiques aux formations sur les techniques de négociation, ainsi que sur les méthodes de recensement des membres et de recrutement, en passant par la sensibilisation aux questions telles que la migration, le travail des enfants, la violence et le harcèlement sexistes et l'accès à la sécurité sociale.



Formation à Hong Kong, en 2019. Crédit photos : Sofia Trevino

Par exemple, en 2016, la FITD a lancé un « **Programme de formation au leadership des travailleuses domestiques** » pour renforcer chez les affiliées les compétences en la matière. Ce programme, alors destiné à produire des manuels devant servir aux ateliers de formation de formatrice-teur-s, a permis d'ébaucher un manuel de formation sur la « Planification de l'autonomisation et du changement », qui a ensuite été mis à profit dans le cadre de deux ateliers régionaux intensifs de quatre jours en Indonésie et en Ouganda. Ces ateliers ont vu former 30 travailleuses domestiques leaders qui, fortes des connaissances et des compétences acquises, sont rentrées dans leur pays d'origine avec la tâche de les partager pour renforcer le pouvoir de leurs collègues.



Complément d'information

« **Planifier pour réussir : un Manuel pour les travailleuses et les travailleurs domestiques et leurs organisations** », 2018 : https://idwfed.org/fr/ressources/planifier-pour-reussir-un-manuel-pour-les-travailleuses-et-les-travailleurs-domestiques-et-leurs-organisations/@@display-file/attachment_1

« **Domestic Workers Practicum in Asia (follow-up to Training for Success)** [Stage sur les travailleuses domestiques en Asie (suivi de la Formation pour le succès)]: <http://www.idwfed.org/en/resources/domestic-workers-practicum-in-asia>



Retraite de formation LUNA 2019 de la FITD pour les affiliées d'Amérique latine et des Caraïbes. Crédit photos : FITD

Unité de direction, (re)novation, amplification (LUNA)

En 2019, l'Amérique latine a vu se dérouler une nouvelle initiative de formation de grande envergure, appelée LUNA, un programme de formation au leadership d'un an auquel ont participé 40 travailleuses domestiques venues de 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Mis sur pied à l'origine par l'Alliance nationale des travailleuses domestiques (NDWA), aux États-Unis, ce programme est le fruit d'une collaboration entre la FITD, la *Confederación Latinoamericana y del Caribe de Trabajadoras del Hogar* (CONLACTRAHO), la Confédération des travailleuses domestiques d'Amérique latine et des Caraïbes, Generative Somatics, le Solidarity Center et d'autres bailleurs de fonds. Il consiste en trois ateliers de plusieurs jours, accompagnés d'un tutorat continu, et porte sur l'éducation politique, la formation technique aux stratégies d'organisation et la construction de nouveaux modèles de leadership.

Partant du constat que les structures de direction traditionnelles, à dominante masculine, très hiérarchisées, ne conviennent pas aux travailleuses domestiques, la formation les aide à mettre sur pied de nouveaux modèles efficaces, adaptés à leur réalité.

Les travailleuses domestiques participent également à des exercices pour guérir de leurs traumatismes, un volet particulièrement important pour celles souvent confrontées à des actes d'oppression, d'abus et de violences multiples, sans parler des autres formes d'exclusion.

Vu l'impact très positif du programme, la FITD prévoit d'organiser LUNA tous les deux ans, comme le souligne Francia Blanco de la *Federación de Trabajadoras Domésticas y Oficios Varios "Julia Herrera Pomares" (FETRADOMOV)*, une fédération de syndicats de travailleuses domestiques au **Nicaragua** : « *Étant une femme trans, j'estime qu'il était très important d'être dans un tel espace parmi tant de leaders de toute l'Amérique latine, de pouvoir nous recentrer sur nos propres corps et notre présence, de pouvoir puiser dans notre propre résilience et dans la résilience de nos compañeros.* »



Complément d'information

« **Latin America: Domestic Workers - Healing, Growing, Taking Action** » [Amérique latine : Travailleuses domestiques - Guérir, grandir, agir] », 2020 : <https://idwfed.org/en/updates/latin-america-domestic-workers-healing-growing-taking-action>

La viabilité financière, une lutte permanente

La lutte pour les droits des travailleuses domestiques est menée avec des ressources financières limitées puisque, pour financer leur mission vitale, les syndicats comptent sur les cotisations des membres, une charge qui peut leur sembler impossible, leur salaire étant extrêmement bas pour commencer, sans compter que leur famille en dépend.

C'est dire à quel point la viabilité financière reste l'un des principaux défis auxquels le mouvement est confronté, encore que ce défi doit être relevé si l'on veut protéger les millions de travailleuses domestiques dont les moyens de subsistance sont en jeu.

Au fil des ans, la FITD et ses affiliées ont forgé des liens étroits avec des organisations de soutien, qui ont contribué à fournir les ressources nécessaires à la poursuite de cet important travail (voir page [11]).

Au 2e Congrès de la FITD, la viabilité financière s'est imposée comme une priorité essentielle et, depuis 2019, la FITD poursuit un programme porteur de méthodes originales pour améliorer son financement en tant que fédération et au titre de ses affiliées. Ces approches envisagent, outre une assiette sûre des cotisations grâce à l'augmentation du nombre de membres, aux fonds provenant d'organisations de soutien, de fondations privées et de syndicats, la vente de produits et de services comme d'autres sources potentielles de recettes.

En voici deux exemples de moyens novateurs pour renforcer la viabilité financière :

Au **Nigeria**, le Syndicat national des travailleuse-ur-s de l'hôtellerie et des services personnels (NUHPSW), soucieux d'alimenter ses caisses, a immatriculé une société qui, ayant décroché un contrat de nettoyage consistant en la gestion des déchets et l'assainissement du drainage, a réinvesti le produit dans un projet à deux volets, à savoir la prestation des services de restauration et l'exploitation d'une cantine où les employé-e-s de service peuvent venir manger à un tarif subventionné. Les locaux sont loués pour la tenue d'événements, de quoi permettre à l'entreprise d'offrir également des possibilités d'emploi aux membres du syndicat.

Aux **Philippines**, le Syndicat des travailleuses domestiques unies (*UNITED Domestic Workers Union*), se concertant avec la municipalité de deux districts, s'est vu confié les travaux de nettoyage communautaire, ce qui a permis aux travailleuses domestiques qui ont perdu leur emploi à cause de la pandémie de COVID-19 de se trouver un emploi, de quoi secourir leur famille en ces temps de difficultés économiques.

Organiser les travailleuses domestiques migrantes : un défi international monumental

On admet aujourd'hui que des centaines de milliers de travailleuses domestiques migrantes se retrouvent, souvent par désespoir, dans des pays lointains, éloignées de leur famille et de leur communauté, notamment dans les pays du Nord, vu la demande croissante de travailleuses domestiques et le caractère de plus en plus informel du secteur. Souvent victimes de la traite aux mains des réseaux illégaux, nombre d'entre elles travaillent dans des situations d'isolement, de négligence, d'abus et même d'esclavage. Ne disposant que des droits et d'une protection juridique limités, et étant souvent très pauvres, les travailleuses domestiques migrantes manquent de pouvoir, ce qui les empêche d'accéder à des possibilités de travail décent ou d'échapper à des situations d'exploitation.

Les syndicats qui s'efforcent d'organiser les travailleuses domestiques migrantes se trouvent également confrontés à des difficultés, notamment des obstacles juridiques et la méfiance des travailleuses à l'égard des organisatrice-teur-s syndicales-aux, même si la lutte contre cette situation a été ponctuée, ces dix dernières années, par de nombreuses initiatives nouvelles et même par des succès.

En effet, nombreuses sont les travailleuses migrantes à avoir trouvé des moyens de se rassembler dans leur pays d'accueil, ce regroupement informel tenant parfois à leur profession, mais le plus souvent à leur nationalité commune. Certaines ont pu se développer en organisations formelles, intégrer la FITD et obtenir également la reconnaissance et le soutien des syndicats dans leur pays d'origine.

Il est vital que les travailleuses domestiques migrantes soient informées de leurs droits et des lieux où trouver de l'aide dans leur pays de travail. Maintenant que beaucoup d'entre elles disposent d'un téléphone portable, les réseaux sociaux ont pris une place prépondérante et de nombreux groupes de travailleuses domestiques et réseaux de soutien y fournissent ces informations dans les langues parlées par les travailleuses domestiques migrantes.

Pendant ce temps, dans certains pays et régions d'où l'on sait qu'un grand nombre de travailleuses domestiques s'en vont, les syndicats et d'autres organisations de la société civile, comme les associations de défense des droits humains et des femmes, sont devenus de plus en plus actifs dans le soutien aux travailleuses domestiques migrantes. Certains ont fait équipe avec les services gouvernementaux et la police pour lutter contre les gangs de trafiquants. D'autres se sont engagés dans la sensibilisation du public, notamment pour informer les travailleuses, avant leur départ, de ce à quoi elles risquent de s'exposer dans leur pays de destination. Au retour, les rapatriées ont participé à des ateliers pour faire connaître les conditions dans le pays où elles ont travaillé, contribuant ainsi à l'élaboration de stratégies encore meilleures à l'intention de celles qui sont sur le point de s'y rendre. De plus en plus, les travailleuses domestiques se rendent compte du fait qu'elles doivent se battre pour faire valoir leurs droits et leur statut non seulement dans leur propre pays, mais aussi au profit de leurs compatriotes qui travaillent à l'étranger.

Entre 2017 et 2019, la FITD a collaboré avec SENTRO, une centrale syndicale nationale aux Philippines, et le *Labor Education and Research Network* (LEARN), une ONG de travailleuse-eur-s aux Philippines, pour offrir une formation au leadership et du mentorat à des groupes de travailleuses domestiques migrantes philippines travaillant à Hong Kong, en Macao, en Malaisie et à Singapour. Leurs compétences en la matière y ont été améliorées et il en est résulté une organisation transnationale de travailleuses domestiques migrantes philippines, une nouvelle structure qui, on l'espère, permettra aux travailleuses domestiques de mieux coordonner leurs actions de plaidoyer et de renforcer leur pouvoir.

Suisse : garantie de protections pour les travailleuses domestiques migrantes sans-papiers

En théorie, la C189 offre des protections à tou-te-s les travailleuse-eur-s, y compris les sans-papiers. Mais en réalité, dès que les sans-papiers revendiquent leurs droits du travail, la « clandestinité » s'estompe et le risque d'être dénoncé-e-s et expulsé-e-s du pays devient plus grand.

À Genève, en Suisse, le Syndicat interprofessionnel de travailleuse-eur-s (SIT), conjointement avec le syndicat suisse UNIA, soutenu par de nombreux groupes de migrant-e-s et d'alliés, s'efforce de résoudre ce problème en organisant principalement des travailleuses domestiques migrantes sans-papiers, forgeant par là même des alliances solides avec des organisations de base de migrant-e-s. Suite à un accord avec les autorités, le SIT et ses alliés ont créé un système de bons par lequel les employeuse-eur-s peuvent inscrire leurs travailleuses domestiques, y compris les sans-papiers, ce qui leur donne alors droit, par exemple, à des prestations de santé et de retraite, sans crainte d'être expulsées.

En 2017, l'« Opération Papyrus », un dispositif de régularisation des quelque 13 000 sans-papiers vivant à Genève, dont de nombreuses travailleuses domestiques, fut mise en place. En leur accordant un permis de séjour, cette mesure n'était pas l'effet d'une nouvelle loi, mais la bonne application, voire la mise en œuvre des lois existantes, Genève étant simplement la première à l'appliquer en Suisse devant le mouvement de forte pression sur les autorités. Le SIT, qui aide les travailleuse-eur-s à remplir leur demande, a vu régulariser à présent 3 000 personnes, dont 80 % sont des travailleuses domestiques. Elles bénéficient également du soutien du SIT lorsqu'il est temps de renouveler leur titre de séjour.

Il reste cependant difficile de se faire régulariser, puisque pour obtenir des papiers, les travailleuse-eur-s doivent prouver leur autonomie de moyens, leur capacité à vivre sans l'aide de l'État, alors même que les travailleuses domestiques sont parmi les actifs aux salaires les plus bas. La lutte persiste donc, sauf qu'en 2020, les Genevois ont voté l'adoption d'une loi instituant un salaire minimum pour tou-te-s les travailleuse-eur-s, une énorme victoire pour les travailleuses domestiques qui tenait probablement aux incidences de la pandémie de COVID-19, comme l'explique Mirella Falco du SIT : « *Voilà une victoire extraordinaire pour les travailleurs domestiques. Avant cela, le salaire était fixé par les autorités locales et il était très bas par rapport au coût de la vie à Genève, malgré les revendications du syndicat. Du fait de cette loi, inscrite maintenant dans le contrat-type fixant leur salaire minimum, les travailleuses domestiques bénéficient d'un salaire qui a beaucoup augmenté. Il faut maintenant voir si cette nouvelle loi est respectée car les contrôles sont difficiles. Qui plus est, cette loi a été adoptée juste après l'éclosion de la pandémie.* »

Je pense que la pandémie a montré aux gens en quoi il était nécessaire d'instituer un salaire minimum si l'on voulait protéger les travailleuse-ur-s les plus mal payé-e-s et éviter qu'elles-ils ne tombent dans la pauvreté. Aujourd'hui, nous poursuivons également le combat pour faire reconnaître le travail de soins et en quoi il est nécessaire que les travailleuses de soins bénéficient aussi d'un meilleur revenu et d'heures de travail réduites. »

En **Europe**, PICUM (Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants), un réseau d'ONG, s'attache à promouvoir les droits des migrant-e-s sans-papiers, y compris les travailleuses domestiques, dans toute la région. Parmi ses 162 organisations membres figurent des affiliées de la FITD telles que l'ACV-CSC (Belgique), le SIT (Suisse) et de nombreuses autres organisations de soutien aux migrant-e-s et de défense des droits humains : <https://picum.org/fr/>

Argentine : une application mobile à l'intention des travailleuses domestiques

La *Unión Personal Auxiliar de Casas Particulares* (UPACP), le syndicat national des travailleuses domestiques en Argentine, a travaillé avec le ministère du Travail et l'OIT pour lancer une application mobile destinée aux travailleuses domestiques migrantes de la région. Il s'agit d'une ressource interactive qui leur fournit des informations sur les droits et les protections juridiques en place, ainsi que sur les réseaux de soutien et les contacts locaux auprès des travailleuses domestiques.

Costa Rica : s'organiser de part et d'autre du couloir de migration

Au Costa Rica, où de nombreuses travailleuses domestiques sont des migrantes originaires du Nicaragua, l'*Asociación de Trabajadoras Domésticas* (ASTRADOMES), l'association des travailleuses domestiques, se bat depuis plus de 20 ans pour leurs droits.

ASTRADOMES est une association, et non un syndicat, puisque le Costa Rica n'autorise pas les travailleuse-ur-s migrant-e-s à être des leaders syndicales-aux. Pourtant, cela ne les a pas empêchées de revendiquer leurs droits, de s'engager dans la lutte, comme l'explique María del Carmen Cruz Martínez, présidente d'ASTRADOMES et secrétaire générale de la Confédération des travailleurs domestiques d'Amérique latine et des Caraïbes (CONLACTRAHO) : « *Notre organisation est née avec la volonté de soutenir les travailleuses et les travailleurs migrants. Depuis lors, toutes nos actions se sont concentrées sur ces personnes, en partant toujours du principe que les lois doivent les protéger au même titre que les nationales et que les droits humains du travail ne connaissent pas de frontières. Notre plus grande réussite relative aux travailleuse-ur-s migrant-e-s est d'avoir fait délivrer un permis de travail à celles-ces qui n'ont pas de permis de séjour. »*

Organiser les travailleuses domestiques migrantes dans la région MENA

Selon l'OIT, il y a actuellement dans la région des États arabes, surtout en Arabie Saoudite, qui en compte le plus, suivie du Koweït, quelque 1,6 million de travailleuses domestiques migrantes. Un grand nombre d'entre elles viennent de pays d'Asie, comme les Philippines, ainsi que d'Afrique de l'Est et de l'Ouest.

Dans l'ensemble, les travailleuses domestiques y sont confrontées à de nombreuses difficultés, notamment celles qui relèvent du système de parrainage « Kafala », qui les maintient sous la dépendance de leur employeur. Bien que ce système commence à être aboli (voir page [18]), de nombreux autres problèmes subsistent, encore que la dernière décennie a vu naître des évolutions significatives.



Complément d'information

« **A Job at Any Cost: Experiences of African Women Migrant Domestic Workers in the Middle East** » [Un emploi à tout prix : expériences de travailleuses domestiques migrantes africaines au Moyen-Orient], FITD, janvier 2020, d'après des travaux de recherche menés par la FITD et l'Alliance mondiale contre le trafic des femmes (GAATW) en coopération avec les affiliées de la FITD au Ghana, en Éthiopie, en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie et à Zanzibar : <https://idwfed.org/en/resources/a-job-at-any-cost-experiences-of-african-women-migrant-domestic-workers-in-the-middle-east>

« **Across Borders and Movements: Migrant Domestic Workers Resistance** » [Au-delà des frontières et des mouvements : la résistance des travailleuses domestiques migrantes], rapport du webinaire de la FITD sur la Journée internationale des migrant-e-s, 2020 : <https://idwfed.org/en/resources/across-borders-and-movements-migrant-domestic-workers-resistance>

Le programme FAIRWAY de l'OIT (2019-2023), qui vise à améliorer les conditions des travailleuse-eur-s migrant-e-s en Afrique et dans les pays arabes, a conduit à la création de l'Association des travailleuses domestiques Sandigan au Koweït (SKDWA) (voir page [31]) et se poursuit par des actions de sensibilisation auprès des communautés africaines au Koweït, comme le montre l'exemple ci-contre : https://www.ilo.org/beirut/projects/WCMS_520336/lang--en/index.htm

Koweït : vaincre la « culture de la peur »

Vers la fin de 2020, la FITD a accueilli l'Association des travailleuses domestiques Sandigan au Koweït (SKDWA), sa toute première affiliée de la région.

Selon May Ann Abunda et Chito Neri, elles ont commencé, à partir de 2008 environ, à organiser des activités-rencontres des travailleuses migrantes philippines, lors de leurs jours de congé, et, de ces interactions, est né le groupe informel appelé Sandigan et qui leur a permis d'en apprendre beaucoup sur les graves abus auxquels nombre d'entre elles sont confrontées. Voyageant aux quatre coins du Koweït, elles ont recueilli davantage de données, de quoi asseoir leur crédibilité auprès de de l'Ambassade des Philippines qui, en ayant accepté de délivrer des documents de voyage aux travailleuse-eur-s sans-papiers, a permis à nombre d'entre elles de rentrer au pays. Mais, bientôt, elles ont pris conscience du fait qu'il fallait amplifier la pression sur l'ambassade pour qu'elle trouve des avocats et qu'elle s'occupe des cas des travailleuse-eur-s en détention, du bien-être physique et mental des travailleuse-eur-s, du bien-être des enfants sans-papiers (dont beaucoup sont né-e-s du viol perpétré par l'employeur de leur mère) et d'autres dossiers encore. Au fil des années suivantes, quelque 3 à 4 000 travailleuse-eur-s ont ainsi bénéficié de secours.

Vers 2015, la FITD et l'OIT ont pris contact avec elles, les invitant à participer au programme FAIRWAY de l'OIT, et il en est ressorti une formation aux techniques d'organisation et à la mise en place d'une organisation formalisée des travailleuses domestiques. Devant contester la carence de liberté d'association au Koweït, elles ont fondé la SKDWA, et les autorités koweïtiennes ont enfin commencé à les reconnaître. « *Elles ont senti le poids de notre présence* », dit Ann. En 2018, la SKDWA a célébré la Journée internationale des travailleuses domestiques, étant en cela la première organisation de la région MENA à le faire ; les représentants de plusieurs ambassades y ont également participé.

« *Auparavant, personne n'était si courageux au point de parler des travailleuses domestiques ; il y avait une culture de peur, et c'était un défi de les aider à penser dans un esprit de liberté.* » Pourtant, elles ont tendu la main et, peu à peu, sont venues grossir nos rangs. La SKDWA a tenu son congrès fondateur en novembre 2019, et l'association compte aujourd'hui environ 400 membres.

Parmi leurs activités figurent des formations, par exemple, en coiffure et en couture, ainsi qu'en langue arabe. La SKDWA estime que cet effort de « professionnaliser » le travail domestique est une bonne stratégie pour faire potentiellement augmenter les salaires et pour contribuer à impressionner certains employeuse-eur-s au Koweït.

Dernièrement, soucieuse de rassembler les travailleuses migrantes venues d'autres pays, la SKDWA a également fondé le Centre communautaire intégré (CCI), accordant à présent une attention particulière aux ressortissantes d'Afrique, car les recherches menées dans le cadre du programme FAIRWAY ont révélé des niveaux d'abus plus élevés auprès de ces dernières, à savoir plus de 60 % d'entre elles n'ont pas de jour de congé hebdomadaire, 70 % n'ont pas accès à leur passeport et plus de 50 % sont victimes de racisme dès leur arrivée. « *Nous avons rencontré des travailleuses venues de la Sierra Leone, qui, après avoir été victimes de la traite via la Guinée-Bissau, ont en fait des passeports de Guinée-Bissau !* »



Complément d'information

« **Silicon Valley's Online Slave Market** » [Le marché aux esclaves en ligne de la Silicon Valley], (BBC News Africa, novembre 2019) : une enquête en infiltration, qui révèle comment les applications Google et Apple sont mises au service de l'esclavage moderne, porte sur Fatou, une jeune guinéenne de 16 ans travaillant au Koweït, et présente le travail d'Ann Abunda, de Sandigan : https://www.youtube.com/watch?v=2ldII_n28e0&t=110s

Kenya : « Nous devons faire preuve de créativité »

Au Kenya, l'Union des travailleuse-eur-s de maison, d'hôtels, d'établissements d'enseignement, d'hôpitaux et de branches connexes (KUDHEIHA), alors qu'elle s'emploie depuis de nombreuses années à organiser les travailleuses domestiques dans le pays, savait qu'elle devait en faire plus pour celles qui partent travailler dans la région MENA. Selon Ruth Kakame, présidente du Conseil national des travailleuses domestiques de la KUDHEIHA, l'Union a, vers 2015, commencé à sensibiliser le public, question de combler les lacunes laissées par le gouvernement et les agences de recrutement sur ce à quoi les travailleuses doivent s'attendre dans leur nouvel emploi. Cette campagne, qui s'est déroulée sous forme de forums publics, de panneaux d'affichage et de passages à la radio, s'est accompagnée d'un service téléconseil gratuit. *« Ce peut être pour elles, lorsqu'elles arrivent sur place, devant la réalité de nombreux problèmes de langue et de communication, un véritable choc culturel »,* explique Ruth.

Sachant qu'il fallait également en faire plus sur le plan officiel, la KUDHEIHA, conjointement avec des organisations de défense des droits humains, est intervenue, bien que difficilement, auprès du gouvernement et des agences de recrutement enregistrées. Aujourd'hui, il existe un organisme officiel, la Coalition des travailleuses migrantes (Migrant Workers Coalition), dont font partie des services gouvernementaux, et ayant des sous-sections qui traitent de questions particulières telles que la traque des trafiquants de personnes, la protection sociale des rapatriées, et le soutien aux personnes souffrant de traumatismes.

Et puis, consciente du fait que les syndicats d'autres pays, comme les Philippines, ont plus d'expérience dans l'organisation des travailleuse-eur-s migrant-e-s au-delà des frontières, la KUDHEIHA, souhaitant en apprendre davantage, a pris contact avec eux et, en 2020, a commencé à contacter des Kenyanes qui travaillaient dans la région MENA et qu'elle connaissait déjà par d'autres moyens. Par la suite, la KUDHEIHA les a mises en relation avec la coordonnatrice régionale de la FITD, pour que celle-ci puisse mieux les soutenir et les conseiller, et a commencé à planifier la formation des leaders communautaires sur place et une mobilisation conséquente au-delà des frontières. *« Dans certains endroits, et avant qu'on ne puisse trouver des institutions de confiance, nous devons travailler en secret »,* confie Ruth. *« Les groupes WhatsApp dans les différents pays sont utiles. En tant qu'organisatrices, nous devons faire preuve de créativité. »*

Guinée : On s'attaque aux trafiquants

La Guinée est parmi les pays africains d'où proviennent un grand nombre de femmes, d'hommes et d'enfants (dont beaucoup d'ailleurs en transit depuis d'autres régions d'Afrique de l'Ouest) qui se rendent dans la région du Golfe pour y travailler comme domestiques.

Depuis 2016, le Syndicat National des Employés de Maison de Guinée (SYNEM-GUINÉE) travaille aux côtés d'autres acteurs pour soutenir les rapatriés, hommes et femmes victimes de maltraitements, et s'attaquer, voire faire échec aux bandes criminelles responsables de la traite. Asmaou Bah, secrétaire générale du SYNEM, l'explique :

« Pour combattre la traite et traquer les trafiquants, nous travaillons avec des organismes des plus divers, notamment les ONG de défense des droits des femmes qui aident à trouver et à soutenir les victimes et survivantes, ainsi que la police et d'autres instances officielles. À ce jour, une douzaine de réseaux de traite ont effectivement été démantelés. Le 8 septembre 2020, une plateforme nationale, c'est-à-dire le Comité national de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées (CNLTPPA), a été lancée, et nous y sommes impliqués aux côtés du gouvernement, d'autres syndicats et des organisations de la société civile. Il s'en est suivi un séminaire de quatre jours, tenu en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et, en février 2021, nous avons organisé un atelier dans la ville de Mamou pour nous pencher sur les modes de recrutement des travailleuses et des travailleurs domestiques. »

Enfants travailleuses domestiques

Des millions d'enfants sont contraints au travail domestique, rémunéré ou non, en raison de la pauvreté, de l'exclusion sociale, de la violence ou de la discrimination, les enfants travailleurs domestiques étant alors souvent encouragés du fait d'une culture qui considère le travail domestique comme un travail convenable pour les enfants, en particulier pour les filles.

Et comme le travail domestique est caché, confiné dans l'économie informelle, les enfants sont souvent confrontés à des situations d'exploitation et d'abus. Les lois et politiques nationales mises en place pour les protéger sont généralement inadéquates ou manquent d'efficacité faute d'application.

Or, le travail domestique chez les enfants est un obstacle à leur éducation et entrave également leur capacité à échapper à la pauvreté à long terme. La lutte contre le travail domestique réalisé par des enfants demeure un défi pour les organisations de travailleuses domestiques.

Inde : le mouvement des droits de l'enfant se construit

En Inde, les antennes du Mouvement national des travailleuses domestiques (NDWM) au niveau des États, en organisant un mouvement pour les droits de l'enfant, tentent depuis de faire abolir le travail des enfants domestiques dans la société.

À cette fin et au travers de discussions individuelles et collectives, de réunions et de sessions de formation, le NDWM s'emploie à sensibiliser les communautés locales, les familles et les employeuse-eur-s au droit fondamental des enfants à s'instruire, à l'éducation. Dans le même sens, le syndicat se concerta étroitement avec les autorités locales, les comités de protection de l'enfance et la police pour secourir les enfants exploité-e-s par les employeuse-eur-s. De plus, le NDWM fait campagne, en étroite collaboration avec les écoles, pour la mise en œuvre de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans.

En cette période de pandémie de COVID-19, l'une des principales revendications du syndicat a consisté à demander aux autorités locales d'envisager une année « sans frais » afin que les enfants puissent terminer leur scolarité. Cette campagne a mobilisé de nombreux enfants travailleuses domestiques qui, en constituant un mouvement des droits de l'enfant, ont organisé avec les principales parties prenantes des réunions visant à promouvoir l'importance du droit de l'enfant à l'éducation. De fait, ce réseau axé sur la protection de l'enfance commence à bénéficier de la collaboration de certaines autorités et employeuse-eur-s.

Par ailleurs, le NDWM fournit des services aux enfants travailleuses domestiques, allant de l'inscription et du soutien éducatif dans les écoles (y compris les écoles du soir) à la formation professionnelle, en passant par le sauvetage et l'intervention en crise, le soutien mutuel et l'aide psychologique ou encore la participation au théâtre de rue et aux activités sportives. Ashish Shigwan du NDWM l'explique :

« Les enfants des travailleuses domestiques abandonnent l'école parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité, puis les enfants se lancent à leur tour dans le travail domestique. Cela devient un cercle vicieux. Par ailleurs, de nombreuses-elles employeuse-eur-s continuent de penser que les enfants, comme elles-ils peuvent facilement travailler mais ne sont pas en mesure d'exiger un salaire plus élevé ou de meilleures conditions, sont exploitables à merci. Nous essayons de briser cette mentalité par la sensibilisation toujours en cours et sachant que le changement prendra du temps. Nous nous efforçons de faire intervenir divers organismes et parties prenantes en faveur des droits des enfants travailleuses domestiques et de souligner la nécessité de mieux protéger les droits fondamentaux des travailleuse-eur-s et des enfants... »

Il subsiste cependant de nombreux défis, notamment dans la lutte pour de meilleurs cadres juridiques, surtout lorsqu'on sait que la Loi sur le travail des enfants (Child Labour Act) interdit le travail des enfants de moins de 14 ans, mais que son application n'est pas suffisante, et qu'il n'existe pas non plus de protection pour les jeunes de 15 à 18 ans.

- Au **Sri Lanka**, l'Autorité nationale de protection de l'enfance est à présent autorisée à pénétrer dans les locaux et à les fouiller, y compris les domiciles privés, dès lors qu'elle a des raisons de croire que des enfants y sont victimes d'abus.
- Au **Cambodge**, le Comité intersyndical pour le travail des enfants a adopté à l'égard du travail des enfants domestiques une politique qui stipule qu'aucun membre d'un syndicat ne peut employer un enfant domestique de moins de 15 ans. Celles-celles qui ont plus de 15 ans perçoivent un salaire minimum bien défini, accompagné de prestations, y compris du matériel éducatif.
- Dans de nombreux pays, dont **le Bangladesh, le Brésil, le Ghana, l'Indonésie, le Mexique, le Maroc, les Philippines et la Turquie**, les gouvernements versent des allocations aux familles démunies pour alléger les pressions financières qui les poussent à envoyer leurs enfants travailler. Ces allocations ont permis de réduire le taux des enfants qui travaillent.
- En **Tanzanie**, le Syndicat des travailleuse-eur-s de la conservation, de l'hôtellerie, des services domestiques, sociaux et de conseil (CHODAWU) a établi dans les villages des comités sur le travail des enfants afin d'aider à identifier les cas d'exploitation par le travail, de retirer les enfants des situations d'exploitation et d'entamer des poursuites judiciaires contre les employeuse-eur-s, si nécessaire.



Complément d'information

« **Hidden Slavery: Child Domestic Workers – Study on the situation of child domestic workers in Bangladesh** » [L'esclavage caché : les enfants travailleuses domestiques – Étude de la situation des enfants travailleuses domestiques au Bangladesh], 2016 https://idwfed.org/en/resources/hidden-slavery-child-domestic-workers/@@display-file/attachment_1

« **Tackling Child Labour in Domestic Work** » [Combattre le travail des enfants travailleuses domestiques], manuel de l'OIT réalisé en collaboration avec la FITD en 2017 et traduit en népalais, khmer et bengali <https://idwfed.org/en/resources/tackling-child-labour-in-domestic-work-a-handbook-for-action-for-domestic-workers-and-their-organizations-1/english/cldw-handbook-may-2017-low-res-web.pdf>



« **PROMOTE: Decent Work for Domestic Workers to End Child Domestic Work** » [PROMOUVOIR : un travail décent pour les travailleuses domestiques pour en finir avec le travail domestique réalisé par des enfants], un programme de formation mis en place en Indonésie en 2018 et soutenu par le Département américain du Travail : https://www.ilo.org/jakarta/whatwedo/projects/WCMS_210965/lang--en/index.htm

L'économie des soins : une campagne en faveur d'un système équitable de soins

Dans le monde entier, les travailleuses domestiques constituent une partie essentielle de l'« économie des soins », celle-ci étant la somme de toutes les formes de travail de soins, rémunéré ou non, exercé dans des milieux publics ou privés. En effet, elles représentent 23 % de la population mondiale occupée dans le travail de soins.

Dans de nombreux pays, en particulier dans ceux où les services de soins de santé et de soins aux personnes âgées sont inadéquats et où le vieillissement de la population s'accroît, la demande de personnel soignant s'accroît et les travailleuses domestiques sont de plus en plus appelées prioritairement à s'occuper des malades et des personnes âgées, et ce, même si elles n'ont souvent que peu ou pas de formation professionnelle, voire aucune reconnaissance en la matière.

Or, les protections dont elles bénéficient ne sont pas à la hauteur des exigences du travail des soins, sans compter qu'elles le prodiguent à un coût très élevé vu qu'elles ne disposent pas de l'équipement de protection adéquat, sont victimes d'exploitation et d'abus, souffrent de bas salaires et de mauvaises conditions, d'autant plus que leur travail est sous-évalué, rarement considéré comme un « vrai travail » et plutôt assimilé au « travail des femmes » ou au travail caritatif.

Mais les travailleuses domestiques, en tant que prestataires de soins, devraient voir reconnaître leurs droits du travail et leurs besoins, notamment en cette période de pandémie qui a mis en lumière le caractère essentiel de leur rôle en matière de soins. La demande croissante de soins signifie également que les conditions de travail en la matière doivent s'améliorer si l'on veut attirer les travailleuses de soins et les maintenir en poste.

Les travailleuses domestiques du monde entier s'unissent pour battre campagne pour que le travail domestique soit réimaginé comme un travail de soins dans le cadre d'un système intégral de soins.

Aux **États-Unis**, la NDWA et les Travailleuses domestiques unies d'Amérique (UDW) ont conjointement lancé des campagnes de soins en faveur de meilleurs salaires et avantages sociaux pour les travailleuses des soins, une lutte qui a manifestement trouvé un écho favorable lorsque le président Biden, le 1er avril 2021, a annoncé qu'il allait inclure les prestataires de soins dans son nouveau plan national : « *Depuis trop longtemps, les prestataires de soins, qui sont en grande partie des femmes, des femmes de couleur et des immigrantes, sont restées dans l'ombre, sous-payées et sous-valorisées. Ce plan, ainsi que le plan américain pour les familles, y change quelque chose en améliorant les salaires, les avantages sociaux et les perspectives pour des millions de personnes qui pourront ainsi trouver un emploi dans une économie conforme à leurs besoins.* »

En 2020, la FITD a lancé une campagne, **#CareForThoseWhoCareForYou** [#PrendreSoindeCellesQuiPrennentSoindeVous], pour sensibiliser le public et engager un plaidoyer en faveur de la reconnaissance professionnelle du travail de soins essentiel que font les travailleuses domestiques. Cette campagne met l'accent sur le besoin urgent de salaires et de protection sociale en adéquation avec le caractère essentiel de leur travail : <https://idwfed.org/fr/campagne/investir-dans-les-soins-un-travail-decent-pour-les-travailleurs-domestiques>



Complément d'information

IDWF online Global Meeting on Care [Réunion mondiale virtuelle de la FITD sur les soins], 25 octobre 2020, comptant 150 participants de 47 pays : <https://idwfed.org/en/updates/idwf-global-meeting-on-care-october-25>

La FITD se concerta étroitement avec d'autres fédérations syndicales, dont l'UNI, EI et l'ISP (voir page [12]), pour amplifier les revendications. Par exemple, ces organisations ont conjointement mené une **Journée mondiale d'action : investissez dans les soins, maintenant !, le 29 octobre 2020** : <https://idwfed.org/fr/campagne/investir-dans-les-soins-un-travail-decent-pour-les-travailleurs-domestiques>.

« **Comprendre LES SOINS** », FITD https://idwfed.org/fr/ressources/comprendre-les-soins/@@display-file/attachment_1



Travailleuses domestiques à l'OIT, à Genève, en Suisse,
en juin 2011. Crédit photos : Sofia Trevino



Annexe A : Ratifications de la Convention sur les travailleuses domestiques (C189), 2011*

Pays	Date de ratification	État
Argentine	24 mars 2014	En vigueur
Belgique	10 juin 2015	En vigueur
Bolivie	15 avril 2013	En vigueur
Brésil	31 janvier 2018	En vigueur
Chili	10 juin 2015	En vigueur
Colombie	9 mai 2014	En vigueur
Costa Rica	20 janvier 2014	En vigueur
République dominicaine	15 mai 2015	En vigueur
Équateur	18 décembre 2013	En vigueur
Finlande	8 janvier 2015	En vigueur
Allemagne	20 septembre 2013	En vigueur
Grenade	12 novembre 2018	En vigueur
Guinée	25 avril 2017	En vigueur
Guyane	9 août 2013	En vigueur
Irlande	28 août 2014	En vigueur
Italie	22 janvier 2013	En vigueur
Jamaïque	11 octobre 2016	En vigueur
Madagascar	11 juin 2019	En vigueur
Malte	14 mai 2021	En vigueur à compter du 14 mai 2022
Île Maurice	13 septembre 2012	En vigueur
Mexique	3 juillet 2020	En vigueur à compter du 3 juillet 2021
Namibie	9 décembre 2020	En vigueur à compter du 9 décembre 2021
Nicaragua	10 janvier 2013	En vigueur
Panama	11 juin 2015	En vigueur
Paraguay	7 mai 2013	En vigueur
Pérou	26 novembre 2018	En vigueur
Philippines	5 septembre 2012	En vigueur
Portugal	17 juillet 2015	En vigueur
Afrique du Sud	20 juin 2013	En vigueur
Suède	4 avril 2019	En vigueur
Suisse	12 novembre 2014	En vigueur
Uruguay	14 juin 2012	En vigueur

*Ratifications jusqu'en mai 2021

Pour une liste actualisée des ratifications, rendez-vous sur le site : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:1130:0:0::NO::P11300_INSTRUMENT_ID:2551460

Prix et distinctions reçus

2018

- La FITD figure parmi les 12 organisations lauréates de l'initiative « Challenging Norms, Powering Economies ».
- « Myrtle Witbooi : finaliste au défi « Challenging Norms, Powering Economies », décerné au titre d'une initiative associant Ashoka, Open Society Foundation et ONU Femmes

2017

- Shirley Pryce, la « femme de l'année » de la CARICOM
- Lauréate du prix Sr Jeanne Devos, décerné par le Syndicat des services du SCC
- « The 20th Justice and Peace Award » [Le 20e prix Justice et Paix], décerné par la Fondation Bishop Tji Haksoon Justice & Peace

2015

- « Global Fairness Award » [Prix de l'équité mondiale], décerné par l'initiative en faveur de l'équité mondiale Global Fairness Initiative
- « Silver Rose Award » [Prix Silver Rose], décerné par SOLIDAR

2014

- Order of Distinction [Ordre de distinction], décerné par le gouverneur général de la Jamaïque
- Prix Jaap Kruithof
- Marcelina Bautista est lauréate du Prix national mexicain pour l'égalité et la non-discrimination

2013

- George Meany-Lane Kirkland Human Rights Award [Prix George Meany-Lane Kirkland des droits humains], décerné par l'AFL-CIO



Prix Silver Rose 2015, Prix Sr Jeanne Devos 2017, Prix George Meany-Lane Kirkland des droits humains 2013, « Femme de l'année » de la CARICOM 2017. Crédit photos : FITD



Travailleuses domestiques à l'OIT, à Genève, en Suisse, aux côtés du Directeur général de l'OIT en juin 2011. Crédit photo : Sofia Trevino



À PROPOS DE LA FITD

La FITD est une organisation mondiale constituée à la base de travailleuse-eur-s domestiques/de ménage. Par travailleuse-eur domestique/de ménage, on entend toute personne engagée dans le travail domestique/ménager au sein d'une relation de travail. Nous croyons que le travail domestique est un travail et que tou-te-s les travailleuse-eur-s domestiques/de ménage méritent de jouir des mêmes droits que tout-e autre travailleuse-eur.

Notre objectif est de construire une organisation mondiale de travailleuse-eur-s domestiques/de ménage unifiée, démocratique et forte pour protéger et promouvoir, partout, les droits des travailleuse-eur-s domestiques/de ménage.

En avril 2021, la FITD comptait 81 affiliées dans 63 pays, représentant plus de 590 000 travailleuse-eur-s domestiques/de ménage adhérentes. La plupart sont organisé-e-s en syndicats et d'autres, en associations, réseaux et coopératives de travailleuse-eur-s. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur www.idwfed.org.



A PROPOS DE WIEGO

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO) est un réseau mondial qui vise à donner aux travailleurs démunis de l'économie informelle, en particulier aux femmes, les moyens d'assurer leurs moyens de subsistance. Nous affirmons que toutes-tous les travailleuse-eur-s doivent avoir les mêmes opportunités économiques, les mêmes droits, la même protection et la même voix. WIEGO encourage le changement en améliorant les statistiques et en élargissant les connaissances sur l'économie informelle, en créant des réseaux et en renforçant les capacités des organisations des travailleuse-eur-s de l'informel et, conjointement avec ces réseaux et organisations, en influençant les politiques locales, nationales et internationales. Pour tout complément d'information, consultez notre site à l'adresse français.wiego.org